

Social en images

Oscar Baillif a dessiné durant deux mois dans un **établissement médico-social** genevois. Son magnifique carnet de «voyage» évoque la solitude de certains résidents. **2**

DOSSIER Travail



Comment inclure les exclus du travail?

La Suisse abrite 200 000 personnes inscrites au chômage, dont 30 000 de longue durée. Plusieurs d'entre eux ne retrouveront pas d'emploi. La notion d'inemployabilité provoque un large débat chez les professionnels de l'insertion au travail. Mais tout le monde ne réagit pas de la même manière. Pour les uns, l'Etat doit garantir un travail salarié à chacun. Pour les autres, l'élaboration d'une économie secondaire et solidaire apporterait une forme de solution. La réinsertion professionnelle ne remporte pas toujours le succès escompté, notamment à cause d'un marché de l'emploi limité. Devant l'urgence, les professionnels du social misent sur la prévention pour court-circuiter le risque d'exclusion du travail: repérer les personnes fragiles avant qu'elles ne soient acculées au statut d'invalidé, accompagner les handicapés par des ateliers spécifiques. **3-12**

Chronique juridique

Le système de la prescription de l'action pénale a été révisé, afin que la justice puisse être rendue quand les victimes d'**abus sexuels** tardent à parler. **14-15**

Actualités

Plutôt que de fuir son **quartier difficile**, une immigrée a choisi de s'investir et de créer une association pour le rendre plus agréable. **13**

Une étude du Programme national de recherche examine les conséquences de la **discrimination** subie par des personnes avec handicap. **16**

Des pistes sont proposées en Valais pour faciliter **l'intégration** de la population migrante. **17**

Les **adolescents abuseurs** sont de plus en plus nombreux. Un projet pilote genevois les prend en charge. **18**

Plume libre	19
Lu pour vous	20
Social en lecture	21
Courrier des lecteurs – Résilience	22
Social express	23-25
Complétez votre collection	26
Agenda	27-28

Le travail fut sa vie. Vraiment?

Au fond de soi, chacun aspire à un travail qui permette l'accomplissement de soi. Mais l'emploi quotidien, quand il existe, peut-il actuellement répondre à cette aspiration? Il y a quelques décennies, on voyait encore sur les tombes cette épitaphe: le travail fut sa vie. De nos jours, elle ne serait plus pertinente. La place et le sens du travail ont changé. Bref survol historique de cette évolution¹⁾.



Chez les Anciens, Grecs et Romains, le travail, déconsidéré, est laissé aux esclaves. Les hommes libres, eux, se consacrent aux nobles tâches de la philosophie, de l'architecture, de la politique. Dans la civilisation judéo-chrétienne, le travail est un châtement, conséquence du péché d'Adam qui est chassé du Paradis: tu mangeras ton pain à la sueur de ton front (et ta femme enfantera dans la douleur... la femme qui accouche est en travail). Et l'apôtre Paul renchérit: si quelqu'un ne travaille pas, qu'il ne mange pas non plus.

L'étymologie du mot travail – trepalium, instrument de torture – est bien le reflet de cet effort et de cette punition! L'éthique protestante a renversé la perspective et a fait du travail un acte sacré qui redonne à l'humain sa dignité. Accomplir le métier où Dieu l'a placé permet d'honorer le Seigneur.

Cependant, avec l'asservissement de l'homme à la machine, le labeur se déshumanise et conduit au prolétariat. Au 18^e siècle, le travail-emploi se profile comme base du statut social et va progressivement structurer le temps. Dans la société moderne, les améliorations techniques soulagent les travailleurs du poids du labeur et libèrent du temps pour les loisirs. La vraie vie commence après la journée de travail. En nos temps de post-modernité, cette réalité s'effrite. La raréfaction du travail salarié engendre une crise personnelle et de société. C'est la thématique de notre dossier.

Mais en définitive, plus que le sens et la valorisation par le travail, n'est-ce pas le sens de la vie qui compte? N'est-ce pas le travail sur soi qui importe et qui est l'œuvre de toute une vie? Ce labeur intérieur pour trouver, créer, élaborer son identité profonde et se construire en personne debout, inscrite dans le lien social et relationnel. Pourquoi perdre sa vie à la gagner? ■

Hélène Assimacopoulos

1) Lire avec profit, sur le site: <http://sergecar.club.fr/cours/trvail1.htm>, le cours Philosophie et spiritualité – le sens du travail (leçon 42)

Prochain dossier
Les jeunes assistés

LE PEUPLE DU BOUT DU MONDE

Les Editions Drozophile OSCAR BAILLIF



«Dessine-moi la vieillesse»

Muni de son matériel de dessin, Oscar Baillif s'est immergé dans un établissement médico-social genevois à la rencontre de ses résidents. Son magnifique carnet de «voyage» évoque la solitude et l'ennui de certaines personnes âgées.

Publié par les éditions Drozophile, le livre est en vente dans les librairies de Suisse romande. Il est également diffusé en France, en Belgique et au Canada.

Un peuple lointain et méconnu, les résidents des établissements médico-sociaux (EMS)? Apparemment non, puisque ces personnes âgées vivent au cœur de nos cités. Mais qui s'intéresse vraiment à elles? Les professionnels, certes. Leurs proches parents leur prêtent attention lors de trop rares visites. Mais la plupart du temps, elles sont ignorées, tant leur présence nous renvoie à notre propre finitude.

Face à ce constat, l'équipe de l'animation socioculturelle de l'EMS de Val-Fleuri, à Genève, a réagi. Elle a demandé à l'artiste Oscar Baillif, de se plonger au cœur de l'établissement. Sa mission: entrer en contact, grâce à la médiation du dessin, avec les pensionnaires les plus sédentaires, les plus dépendants psychologiquement ou physiquement. «Je restais dans le hall d'entrée, et de temps en temps j'allais dans une chambre esquisser un portrait et

discuter plus intimement» se souvient Oscar Baillif. De ce périple de deux mois durant l'été 2003, le dessinateur – qui avait déjà réalisé des reportages-dessin en Afrique et à Paris – a ramené « Le peuple du bout du monde». Un magnifique carnet de «voyage» composé notamment de mini-portraits esquissés, de moments particuliers, d'impressions subjectives et de paroles. Ce recueil de dessins et de textes a déjà fait l'objet d'une exposition durant l'hiver 2004 à Val-Fleuri* et vient de sortir de presse. Ces encres de Chine et aquarelles en couleur expriment un art de l'instantané, à la fois humain, pudique et sensible. Et non dénué d'une dimension réellement poétique. L'artiste n'enjolive pourtant pas la réalité. Il évoque l'ennui, la solitude et la perte des repères spatio-temporels chez certaines personnes âgées. Mais, les dessins illustrent admirablement ce que dit l'un des textes: «C'est toujours la vie qui domine, aussi diminuée qu'elle soit».

Des réactions contrastées

Les résidents se sont plutôt amusés de leur portrait. Mais lorsque Oscar Baillif leur a proposé des photocopies de ses dessins, leur réaction et celle de leur famille ont été plutôt négatives. Le miroir que leur tendait l'artiste était trop déroutant. En revanche, l'exposition et le livre ont connu un accueil enthousiaste de la part du public et des professionnels. Rassemblés et accompagnés de textes, les dessins ont acquis un autre sens: cela permet de mieux appréhender cette réalité, estime Françoise Herquel, responsable de l'animation socioculturelle à Val-Fleuri.

Jugés trop crus, quelques-uns des croquis ont été délibérément soustraits à la vision du public. On y voyait notamment des personnes allongées sur des élévateurs, qui les déposaient sur leur lit. «On ne voulait pas fausser la réalité, mais garder une certaine légèreté poétique qui correspond également au quotidien dans les EMS» justifie la responsable de l'animation. «D'autant que le travail d'Oscar Baillif permet de donner une image plus positive des EMS, que celle véhiculée par les médias».

Une animation plus individualisée

L'expérience d'Oscar Baillif décrit aussi une nouvelle approche de l'animation: «Il y a 20-30 ans, plus les gens étaient nombreux, plus ils étaient «agités», plus l'animation était réussie» explique Françoise Herquel. Or, actuellement la tendance est plutôt à l'individualisation, en tenant compte du vécu des gens et de leurs besoins personnels. D'autant que l'animation traditionnelle se révèle aussi délicate avec une population de plus en plus âgée. ■

Laurent Asséo

* L'intention du service d'animation socioculturelle de Val Fleuri est de réaliser une exposition itinérante dans d'autres EMS, accessible aux publics les plus divers. Les institutions intéressées à accueillir cette exposition peuvent s'adresser à la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS): tél. 022 328 33 00.



Comment inclure les exclus du travail ?

La Suisse abrite 200 000 personnes inscrites au chômage, dont 30 000 chômeurs de longue durée. La notion d'inemployabilité – objet d'un récent colloque à Genève – provoque un large débat chez les professionnels de l'insertion au travail.

L'idée que certaines catégories de personnes ne puissent plus avoir accès à un emploi est dénoncée. Mais l'attitude face à ce drame diffère. Pour les uns, le rôle de l'Etat reste de garantir à chacun un vrai travail salarié. D'autres ont abandonné cet espoir. Ils défendent la création d'une économie secondaire, et solidaire, où les différents acteurs de la société coopéreraient afin d'offrir aux exclus du travail une activité... en attendant le retour du plein emploi.

Car le travail reste une valeur centrale dans la société actuelle. La survie économique, la socialisation, la formation, de même que la reconnaissance ou l'estime de soi en dépendent.

Selon le directeur d'une association genevoise de réinsertion «tout le monde est employable, à des moments et à des degrés divers». Dans la réalité, les organismes de réinsertion professionnelle font un tri. D'un côté, il y a ceux qui réussiront peut-être à trouver un emploi; de l'autre, on trouve des usagers

pour lesquels le retour à une activité rémunérée reste utopique. Car la réinsertion n'a pas toujours le succès escompté. Notamment en raison d'un marché de l'emploi restreint. Neuf mille offres d'emploi pour 200 000 chômeurs, ce n'est pas suffisant, même si le nombre de places annoncées ne représente pas l'ensemble réel des emplois libres.

Les résultats du Programme national de recherche «Problèmes de l'Etat social» (PNR 45) mettent notamment en exergue que les exclus du travail peuvent être entraînés dans «un long processus de chômage répété et de péjoration des conditions de travail». Au bout du chemin, la partie la plus vulnérable de cette population risque d'émarger à l'assurance invalidité. C'est pourquoi les professionnels du social mettent davantage l'accent sur la prévention (lire en page 9) en prenant en charge une personne susceptible de devenir invalide dès son arrêt de travail. Dans le domaine du handicap, l'inemployabilité subsiste lorsque les limites de capacité et les troubles qui y sont associés importants. D'où la nécessité des ateliers occupationnels, créatifs ou encore de centres de travail thérapeutique. ■

Françoise Debons Minarro

sommaire

La perte d'emploi peut «fabriquer» des assistés 4-5

La mort du plein emploi laisse un vide que la réinsertion ne comble pas 6-8

Demandes AI: mieux vaut prévenir que ne plus guérir 9

Travail et handicap: miser sur l'accompagnement 10-11

Le temps libre du chômage n'est pas une sinécure 11-12



©interfoto

«La majorité des personnes qui se retrouvent sans emploi ne demandent qu'une chose: travailler».

La perte d'emploi peut «fabriquer» des assistés

Comme ailleurs en Europe, la Suisse est désormais minée par un taux de chômage incompressible. Les exclus du travail sont poussés aux marges de la société et la notion «d'inemployabilité» provoque un débat de fond.

«**L**e travail c'est la santé, ne rien faire c'est la conserver», dit une chanson populaire. Sa création doit dater des Trente glorieuses, comme disent les Français pour évoquer la période qui va des années 1950 aux premières crises pétrolières des années 70. L'Europe vivait alors le règne du plein emploi. La Suisse a bénéficié de dix années supplémentaires de ce régime. Hélas, la chansonnette ironique et rêveuse n'est plus accompagnée aujourd'hui par la même musique. Pour la majorité des gens sans emploi, l'absence d'un travail fixe – et d'un salaire décent correspondant – représente plutôt une souffrance. Pire, le travail n'est plus une garantie contre la pauvreté. Et une partie croissante des actifs redoute la rupture. Peur de manquer d'argent. Peur de tomber à l'assistance. Angoisse tout court de perdre sa place dans la société: c'est dans cet état d'inquiétude que se trouvent peu ou prou les quelque 200 000 personnes inscrites actuellement

au chômage en Suisse, ce pays autrefois si sûr et confiant. Parmi cette cohorte, on compte 30 000 chômeurs de longue durée¹.

En fait, la crainte de ne pas retrouver de travail n'est pas partagée de façon égale, car l'«employabilité» des citoyens varie nettement. «Pour les personnes dotées d'un faible niveau de formation, le risque de se retrouver hors du marché du travail et de perdre contact avec la société est élevé. Les femmes, les jeunes et les migrants sont ici particulièrement touchés», indiquent les responsables du Programme national de recherche 45 «Problèmes de l'Etat social», vaste étude diligentée par le Conseil fédéral en 2000, dont la synthèse générale devrait paraître cet automne.

Ensuite, les exclus du travail peuvent être entraînés dans «un long processus de chômage répété et de péjorations des conditions de travail contre lequel (ils) s'efforcent de lutter, la plupart du temps en vain»². Au bout du chemin, la partie la plus vulnérable de cette population risque d'émarger à l'Assurance invalidité. «Un statut stable et sécurisant, qui a au moins la vertu d'offrir des possibilités de réadaptation et un travail dans des conditions protégées», estimait récemment le directeur de l'association genevoise de réinsertion Réalise, Christophe Dunand, lors d'un colloque sur les «inemployables»³. Paradoxe d'une société où l'inactivité forcée débouche sur une remise en activité à travers la maladie psychique.

Car tous les professionnels de la réinsertion et de la formation le disent, la majorité des personnes qui se retrouvent sans emploi ne demandent qu'une chose: travailler.

Valeur suprême

Ils ont raison, car le travail reste la valeur centrale de la culture moderne. De cette activité humaine, dépendent la survie économique, mais aussi, la socialisation, la formation, la reconnaissance, l'estime de soi. Bref, la dignité. De façon générale, c'est la cohésion de toute la société que le chômage menace, car la participation à la démocratie ne peut avoir lieu avec des personnes exclues du jeu social par une succession de ratages sans faute. «Cinq ans sans emploi, ça laisse des traces, explique Michel Nicolet, chef du service Revenu minimum cantonal d'assistance (RMCAS) à Genève. N'importe qui peut se retrouver dans une situation de ce type. Nous recevons ici des universitaires, des personnes qualifiées, des non-qualifiés, des détenteurs de maturité. C'est une sorte de panel». Car il faut des «compétences pour vivre sans travail», rappelait en mai dernier le patron de Réalise. Il faut aussi «un moral d'acier pour faire face à une vie composée de petits contrats à durée déterminée», relevait durant le même colloque la sociologue française Elisabeth Dugué, auteure d'une recherche sur le travail social dans un quartier très défavorisé du département de Seine-Saint-Denis, le fameux 93 (voir notre Plume libre en page 19).

L'inemployabilité n'est pas un produit neutre

Ainsi la Suisse ferait-elle face aujourd'hui à un socle de personnes «inemployables»? Mais la seule évocation de ce terme, diffusé en France à partir des années 80 (en vue de la réinsertion de travailleurs de l'industrie), provoque un débat de fond.

Pour les uns, l'idée qu'une partie de la population ne puisse plus avoir un accès à un travail dans l'économie de marché est considérée comme inacceptable, politiquement et éthiquement. Dans le département 93 par exemple, cette position a débouché sur le refus de certains travailleurs sociaux de participer à des démarches de «réinsertion par l'économique». Pas question donc pour certains sociaux, d'obédience marxiste notamment, de créer du «faux travail». Il revient à l'Etat de garantir à chacun la possibilité de trouver un vrai travail salarié, lequel donne accès à une série de droits et de protections. Telle est aussi l'idée républicaine du travail, vu comme une fin en soi, et non pas a priori comme un moyen d'intégration sociale et professionnelle!

De l'autre côté de ce mur idéologique, les plus pragmatiques plaident pour la fin de «l'acharnement thérapeutique» vis-à-vis de populations épuisées par des années passées sans perspective de travail. Ils défendent la création d'une seconde économie, sociale, solidaire, où les différents acteurs de la société – entreprises, secteur public, partenaires sociaux, associations, usagers – coopéreraient de façon à garantir un travail ou une activité à chacun. En attendant le retour du plein emploi ...

Le pari d'un marché social de l'emploi

L'arrivée de ce second marché du travail est attendue par nombre de professionnels de la réinsertion, qui estiment qu'il serait économiquement plus logique de payer des personnes à réaliser un travail d'utilité sociale plutôt que de les assister, dès lors que le marché n'est pas capable de les absorber. C'est l'idée que défend la directrice de la Fondation intégration pour tous, Christine Théodoloz. «Si l'employabilité d'une personne n'est plus en adéquation avec le premier marché du travail, il existe (dans le second marché: ndlr) un besoin de services d'utilité sociale. Pourraient être rémunérées: des activités de soutien auprès de personnes âgées par exemple. Ce système coûterait moins cher à la collectivité et permettrait également de rapprocher du monde du travail des chômeurs ou des personnes à l'assistance.»

Christophe Dunand estime que «tout le monde est employable, à des moments et à des degrés divers». Il milite pour une gestion globale du travail et des activités pour celles et ceux qui ont besoin ou envie de les développer. Ce professionnel genevois de la réinsertion cite ainsi des modèles développés en Europe du Nord, berceau des «bons de formation» et des congés parentaux pour hommes, où différents essais de partage du travail ont été mis en place avec succès.

Bernard Golay, responsable des mesures actives du travail au sein de l'Office cantonal de l'emploi de l'OCE, se montre circonspect, mais place toujours l'humain au centre. «Généraliser une expérience comme celle de Réalise⁹ à l'ensemble des chômeurs, cela ne peut fonctionner économiquement. Mais le coût de la destruction d'un être humain est incommensurable». Et de proposer un choix médian, «où la création de richesse permettrait d'améliorer le sort de l'ensemble de la collectivité, sans que la priorité soit placée uniquement sur les exclus.»

Le chômage à la source des problèmes sociaux

Épargnée par le chômage durant les années 80, la Suisse fonctionnerait encore de nos jours sur la lancée des ces années de plein emploi, où les personnes au chômage étaient des victimes de la désindustrialisation et ceux qui se trouvaient à l'assistance, des marginaux. Les premiers pouvaient espérer retrouver un emploi. Les derniers étaient pris en charge par les travailleurs sociaux. La réalité actuelle est autre, et le marché du travail, dont «la stabilité générale reste bonne» malgré tout, selon le PNR 45, fonctionne maintenant selon des critères à la fois drastiques et aléatoires.

Comme le dit Bernard Golay, «dès qu'on travaille, on devient intéressant pour l'emploi, ce qui est la raison d'être des mesures cantonales du travail (qui remettent les chômeurs en contact avec une activité professionnelle: ndlr)». Chacun a compris que le fait de ne pas travailler peut devenir stigmatisant. «Votre dossier est parfait, mais

hélas vous êtes au chômage», plaisaient les Nuls. Des «routines d'engagement»⁵ se sont mises en place, où les chômeurs, les femmes, les personnes de plus de 50 ans, ont moins de chances d'être retenus que les autres citoyens, quelles que soient leurs compétences. «En cas de hausse de la conjoncture, les entreprises peuvent se permettre de hausser la barre et de multiplier les critères d'élimination»⁶. De leur côté, certains entrepreneurs relèguent les apprentis aux oubliettes, jugeant leur niveau de formation et d'éducation trop faible⁷. Dès l'âge de 50 ans, les statistiques montrent que plus aucun facteur n'explique la durée du chômage, sauf l'âge, rappelle l'économiste Yves Flückiger. Le chômage est bien au centre des problématiques sociales et d'intégration. D'ailleurs, dans plus de 50% des nouvelles demandes d'aide sociale, la perte d'emploi est avancée comme explication⁸.

«Le chômeur doit répondre en solitaire à un monde qui stigmatise la solitude»

La solitude du chercheur d'emploi

Nombre d'auteurs pointent alors le doigt sur une société de plus en plus fragmentée, privée de grands systèmes de pensée, où les individus sont sommés d'organiser leur propre intégration. Cela, par opposition aux Trente glorieuses, où la société salariale se chargeait d'intégrer ses membres dans un combat réglé entre entrepreneurs et syndicats. C'est la thèse développée il y a dix ans par le sociologue Robert Castel⁹. Le chômeur doit désormais

«répondre en solitaire à un monde qui stigmatise la solitude»¹⁰. Il est placé devant un temps libre forcé, tout en subissant la contrainte permanente de l'obligation de trouver un emploi. Comme personne n'est à même de répondre de façon exacte à la question du solde qui existe entre emplois réellement vacants et demandeurs d'emploi (cf. encadré), ce doute nourrit le soupçon. Le chômeur a-t-il fait assez pour sortir de cette situation de dépendance? Cela peut alimenter chez lui un sentiment de culpabilité, d'autant que les mesures liées au chômage sont assorties de procédures de contrôle, et de sanctions, lesquelles produisent dans certains cas des effets contraires aux buts recherchés. C'est ce que dit Ludwig Gärtner, le président du comité de direction du PNR 45¹¹. «Des prestations financières trop faibles et la méfiance envers les personnes concernées font que (les personnes assistées) sont démotivées et entraînent dans la foulée des sanctions pour refus de coopérer.» ■

Stéphane Herzog

- 1) Secrétariat d'Etat à l'économie (seco).
- 2) PNR 45 «Problèmes de l'Etat social», synthèse pour la presse des 35 études de ce projet, www.etatsocial.ch
- 3) «Les inemployables, réflexions sur les processus de désaffiliation sociale», colloque organisé le 11 mai à Genève par le Laboratoire recherche, intervention, formation, Travail (RIFT) et la HES-IES, en collaboration avec la revue française Education permanente.
- 4) Les entreprises de réinsertion par l'économique produisent des revenus grâce à leurs activités et couvrent ainsi une partie de leurs charges. Le reste est financé par des subventions publiques. Ce calcul ignore les revenus de l'assistance touchés par une partie usagers. Mais d'autres variables sont également importantes, comme la santé, le niveau d'intégration, etc.
- 5) «Tous Sublimes. Vers un nouvel emploi», Bernard Gazier, Paris 2003, p.81
- 6) Idem, p. 82
- 7) «Pourquoi les patrons ne veulent plus d'apprentis», *Bilan* no 178, 23 mars au 5 avril 2005, pp 42-48.
- 8) «Evolutions dans l'aide sociale publique», dossier de Caritas, 2005, www.caritas.ch
- 9) «Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat», Robert Castel, Paris, 1995.
- 10) «Une société en quête de sens», Jean-Baptiste de Foucauld et Denis Pivetau, Paris, 1995, p.34.
- 11) Dossier de mai de la Conférence suisse des institutions d'action sociale 2005. www.csias.ch

La mort du plein emploi laisse un vide que la réinsertion ne comble pas

Face au chômage, les initiatives de réinsertion professionnelle se sont multipliées. Elles agissent comme des amortisseurs de la crise de l'emploi, sans résoudre le problème de fond : celui de l'utilité sociale du travail.

Les Etats européens consacrent des fortunes dans leurs plans pour l'emploi. Mais le résultat de ces mesures est plutôt décevant, avec un taux de chômage moyen qui fluctue entre 8 et 10% de la population active. C'est aussi l'une des conclusions du PNR45, où il est précisé que «les mesures de réinsertion professionnelles (...) n'ont qu'un succès partiel»¹. Cet euphémisme signifie que pour des personnes dont la formation n'est pas adéquate à la demande du marché, le retour au travail sera difficile. «A quoi cela sert-il de suivre un cours d'un mois pour apprendre à rédiger des demandes d'emploi alors que la Suisse compte 9000 offres pour 200 000 personnes?», demandait récemment une militante du Forum social suisse². Pour les chômeurs de longue durée, on constate que les notions de réinsertion professionnelle et de réinsertion sociale sont de plus en plus intimement liées. «Ceux qui avaient le statut de victime du marché du travail sont désormais considérés comme des personnes souffrant de handicaps professionnels et sociaux, qui doivent surmonter leur déficiences», assène la journaliste française Caroline Dinet³. «Une part de plus en plus importante de personnes durablement éloignées de l'emploi sans souffrir d'aucune pathologie accèdent à des institutions initialement réservées aux handicapés», estime carrément Serge Ebersold⁴.

Améliorer l'employabilité

En fait, les organismes de réinsertion professionnelle font un tri entre les personnes dont le marché ne veut pas, mais qui réussiront peut-être à trouver un emploi, et d'autres usagers pour lesquels la perspective d'un retour à l'emploi est jugée impossible à moyen terme. «Notre mission, c'est d'améliorer l'employabilité des personnes. Et dans certains cas, le processus sera très, très long, admet Christian Quirland, directeur de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière à Genève. Mais dans une société aussi riche que la nôtre, nous ne considérons pas le plein emploi comme une utopie».

Par pragmatisme, les professionnels de la réinsertion se fixent souvent comme objectif premier de remettre sur pieds les exclus du travail. Ils élaboreront ensuite un plan de retour vers une activité salariée. Car travailleurs sociaux et formateurs font souvent face à des individus défaits, démoralisés, après des années passées sans emploi. «Nos assistants sociaux proposent plutôt de la réinsertion sociale que professionnelle», confirme Michel Nicolet, responsable du Revenu minimum cantonal aide sociale (RMCAS), à Genève. Les bénéficiaires de cette prestation s'engagent à participer à des activités au sein d'associations ou dans la fonction publique. Cette contre-prestation, renouvelable, permet de redonner espoir à des personnes en danger de désaffiliation. Elle les remet en contact avec un travail. «Nous voyons des gens reprendre goût à la vie et revenir à la société grâce à une activité qui possède des exigences presque salariales», raconte Mike Tatti, du RMCAS. Au final, environ 22% des bénéficiaires retrouveront un emploi, estime Michel Nicolet.

Moyens restreints

Pour Pierre-Yves Guyet, peintre et assistant social à l'Orangerie, «le premier moteur», c'est en effet le travail, car «il permet d'être normal». Cette association genevoise propose du travail faiblement rémunéré à des personnes en rupture, ou qui n'ont tout simplement pas réussi à accéder à un emploi. «Venir tous les jours à la même heure, retrouver une équipe, devoir respecter certaines contraintes, tout cela crée des ouvertures, permet des contacts». Au point que certains usagers, de voir leur assistance laisser en opaant pour un taux d'activité plus élevé.

C'est l'un des paradoxes du système social suisse mis en évidence par le PNR 45. Un modèle de revenu d'intégration y est proposé, qui vise à gommer les angles de l'équation, travail = diminution linéaire de l'assistance.

«Chaque histoire est extraordinaire, mais au bout on arrive au même résultat», commente Pierre-



©gettyimages.com

«Le terme de plein emploi ne signifie pas un chômage de 0%».

Yves Guyet. On retrouve en effet à l'Orangerie des personnes très différentes: un requérant d'asile débouté, un ancien gérant de magasin, un dessinateur architecte, une jeune sans formation, etc. Mais certains usagers sont dans un état de santé psychique qui interdit la reprise d'un travail. D'autres sont «inemployables car on ne veut pas d'eux, malgré des démarches nombreuses». En 2004, deux employés de l'Orangerie sur 20 seulement ont retrouvé un travail fixe, à temps partiel. Six autres personnes sont parties avant la fin de leur engagement.

Ceux qui ne retravailleront plus

La perte du travail peut venir déclencher ou amplifier des problématiques personnelles et aboutir finalement à la création de citoyens en situation d'exclusion. Or justement, la société actuelle mise sur la capacité de l'individu à socialiser rapidement! Flexibilité, adaptabilité, ouverture, autonomie: tels sont quelques-uns des termes qui définissent le travailleur post-moderne. «Pour les jeunes, une façon de contester ce monde où il ne se sentent pas accueillis, c'est de refuser la formation professionnelle», souligne Bernard Golay, responsable des mesures actives du travail à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) de Genève.

Michel Nicolet reconnaît que certaines personnes arrivées au RMCAS – notamment les plus de 50 ans dont la profession a disparu – ne retravailleront peut-être jamais. «Nous essayons de leur dire de ne

pas se laisser aller, de ne pas se détruire. Ces gens peuvent être utiles au monde. Il y a dans ce pays un potentiel d'activités sociales où leurs compétences peuvent être valorisées», assure-t-il.

«Personne n'est inemployable et justement les entreprises de réinsertion par l'économique traitent cette problématique», martèle de son côté Christophe Dunand, le patron de Réalise. L'an passé, cette association genevoise qui fournit une activité à environ 80 personnes sans emploi, comptait dans ses rangs une moitié d'usagers souffrant de problèmes de santé. «C'est précisément ceux qui ont le moins de ressources qui ont profondément besoin de travail, car il donne la dignité et apporte des compétences» (cf. article en pages 11 et 12). Et de rappeler que l'Agence nationale française pour l'emploi considère désormais comme sien l'objectif de maintien de la cohésion sociale. Et non plus, le travail à tout prix.

La nécessité d'une réponse globale

Mais l'usager des services sociaux, des mesures actives de l'emploi, de la réinsertion professionnelle, de l'Assurance invalidité (AI), passe de statut en statut, subissant des à-coups à chaque transition. Plusieurs études du PNR 45 ne manquent pas relever cette inadaptation des systèmes d'aide à la complexité des situations vécues par les personnes en difficulté.

«Du côté de l'aide sociale, les moyens sont parfois si restreints que seules les prestations peuvent encore

Deux questions à l'économiste Yves Flückiger* :

– Dans l'absolu, le nombre de demandeurs d'emploi est-il plus élevé que le nombre total d'emplois disponibles?

– On sait que les statistiques sur les places vacantes ne représentent grosso modo que 20% du total des places réellement disponibles. D'autre part, la notion de demandeur d'emplois est elle aussi entourée d'un certain flou. Des gens peuvent être désireux de travailler, mais seulement pour un taux de salaire de 10 ou 20% supérieur à ce que le marché leur offre effectivement. De surcroît, des personnes peuvent travailler à temps partiel, mais souhaiter travailler à temps plein. D'autres encore peuvent vouloir réduire leur temps de travail. Notons qu'entre le premier trimestre 2004 et le premier trimestre 2005, le marché suisse du travail a enregistré une hausse de 1,5% d'actifs étrangers occupés, alors même que le taux de chômage restait très élevé. Cela met en évidence que les emplois disponibles ne correspondent pas nécessairement au profil des personnes à la recherche d'un travail.

– Pensez-vous que la Suisse puisse rejoindre à nouveau une situation de plein-emploi, dans les dix prochaines années?

– Le terme de plein-emploi ne signifie pas un chômage de 0%. Un marché bouge et il est normal que des gens changent de travail, de secteur, de région, et passent éventuellement quelques mois au chômage. Un taux de chômage de 2% avec une durée moyenne de chômage de 3 mois et un chômage de longue durée quasiment nul serait pour moi une situation de plein emploi. Compte tenu du développement du chômage de longue durée, compte tenu du nombre croissant de personnes qui ont été «reléguées» vers l'aide sociale, l'AI etc., je pense que le plein emploi est bien improbable malheureusement. Cela ne veut pas dire qu'il faille baisser les bras, bien au contraire.

Propos recueillis par mail par Stéphane Herzog

* Directeur du Département d'économie politique de l'Université de Genève.

être versées, sans offre de conseil et mesures d'intégration. A cela s'ajoute que les programmes d'occupation de l'aide sociale (...) ne sont pas prévus pour améliorer la qualification professionnelle», souligne le PNR. Le but de l'assurance chômage n'est pas non plus la formation professionnelle. Au bout de la route vient parfois l'AI, comme une délivrance. Mais la réinsertion professionnelle menée dans le cadre de l'AI aboutit rarement. Ainsi, à Genève, un chômeur peut-il passer deux fois deux ans au chômage, avec entre ces deux périodes une année en emploi temporaire cantonal, sans recevoir un appui social. Le moment où la demande d'AI arrive peut donc être très tardif. C'est ce que se propose de corriger la 5e révision de cette loi (cf. page 9).

Un suivi individualisé à long terme

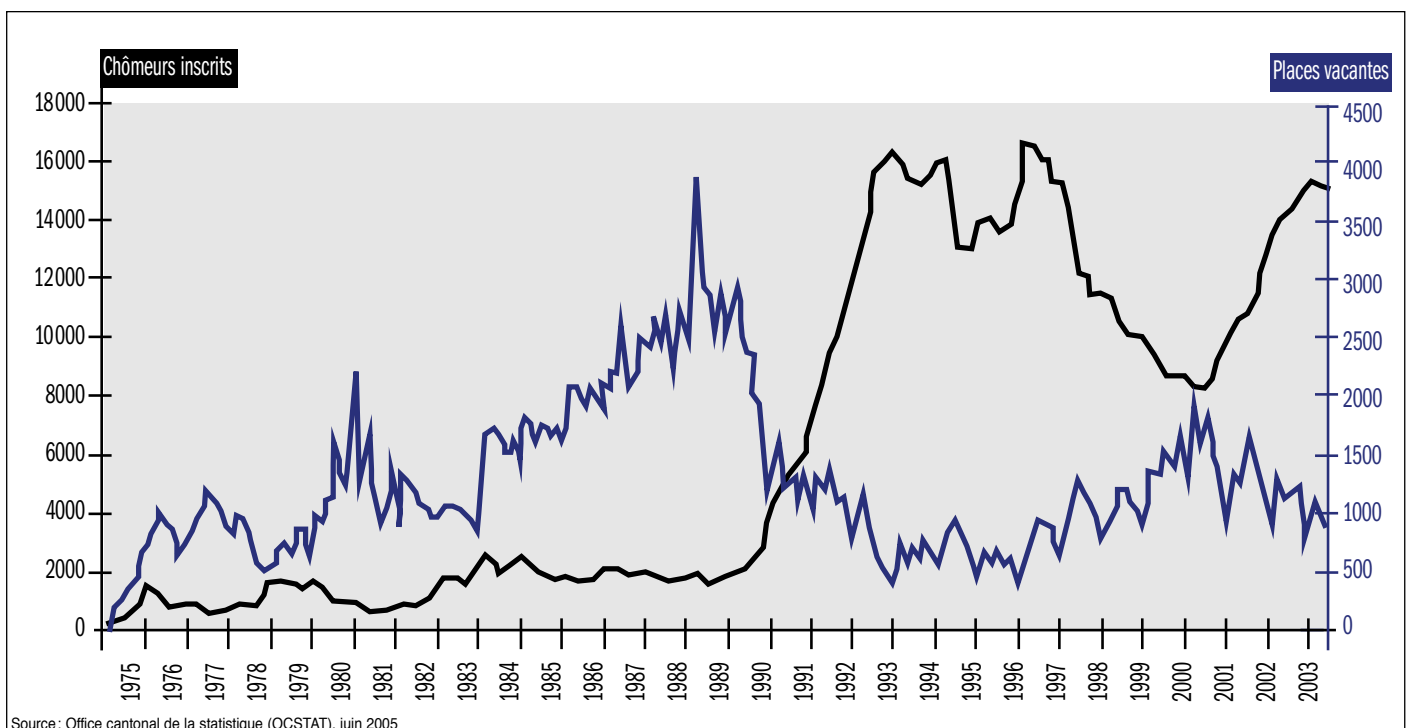
Comme le souligne une enquête de Caritas, publiée en 2004, «une formation insuffisante reste l'indicateur de pauvreté le plus important⁵⁾.» Mais les professionnels de l'insertion par l'économie sont en aval de ces questions. Ils affirment qu'une partie de leurs usagers seraient désireux de travailler de façon stable et indéfinie au sein de cette économie, qui leur fournit une activité faiblement rémunérée (à laquelle s'ajoute dans la plupart des cas une aide sociale), mais valorisante. Pour le moment, ces programmes sont limités à une durée de 18 mois. Dès qu'ils cessent, ils replacent les demandeurs au même endroit : dans une situation d'inutilité sociale, coûteuse en termes humains, mais aussi du point de vue de l'économie. «Il est aussi nécessaire

que les programmes se professionnalisent et que la coordination s'améliore entre les différents instruments du système, défend le PNR 45. Cela suppose des moyens financiers supplémentaires, mais chaque personne réintégrée fait baisser à long terme les coûts pesant sur le système social». Caritas⁶⁾ en appelle donc à l'introduction d'une loi fédérale sur l'intégration. ■

Stéphane Herzog

- 1) Synthèse pour la presse du PNR 45, par Ludwig Gärtner et Yves Flückiger, www.etsocial.ch
- 2) In *Actualités sociales hebdomadaires*, N° 2344, janvier 2004, p. 37-38.
- 3) «Le Courrier» du 28 mai 2005, page 7, publiée sous la responsabilité de la Fédération genevoise de coopération.
- 4) «Gestion individualisée des risques sociaux et crise des catégories instituées», in revue *Education permanente*, n° 156, mars 2003.
- 5) «Risque de pauvreté N° 1 : une mauvaise formation! Les parcours des personnes touchées par la pauvreté en Suisse», Editions Caritas, Lucerne 2004.
- 6) Synthèse du PNR 45, Idem.

L'exemple du chômage genevois entre 1975 et 2003



Demandes AI : mieux vaut prévenir que ne plus guérir

L'invalidité est une rupture dont on ne revient pas facilement. Les professionnels du social misent sur l'intervention précoce. A Fribourg, l'Office AI a pris les devants.

Maux de dos et autres troubles dont les causes ne sont pas clairement établies ont été responsables de près de 80% des dépenses totales pour les rentes assurances invalidité (AI) en 2002. Quand un collaborateur en souffre, on cherche en vain, pendant des mois, à établir un diagnostic médical, alors que les causes sont ailleurs. Entre-temps, l'employeur n'a pas maintenu le poste de travail et la personne se retrouve au chômage. Comment prévenir ces situations? «C'est un problème difficile, observe Micheline Gioria, adjointe au chef de l'Office régional de placement de Lausanne. Avec un certificat médical, cette personne ne peut pas travailler, nous ne savons pas comment l'orienter. La problématique est ancienne, mais on en parle depuis peu au niveau politique, la prévention en est à ses balbutiements. Si des réponses pouvaient être données en amont, nous serions les premiers ravis pour notre clientèle».

Détection des cas à risques

L'amont, ce sont les entreprises. Viviane Gonik, ergonome à l'Institut universitaire romand santé et travail met le doigt sur les conditions de travail, la perte des savoir-faire, la surcharge, l'exclusion de ceux qui ne sont plus performants. «Les travailleurs sont fragilisés, on essaie peu de les récupérer». Dans les entreprises, les ressources humaines peuvent facilement repérer ces personnes. «Il leur suffit d'analyser l'absentéisme. Mais elles sont formées pour d'autres impératifs et ne s'occupent pas de détecter les cas à risques», regrette Marie Santiago, professeur de psychologie du travail à l'université de Lausanne.

Les grandes entreprises ont un service de santé; le médecin ou l'infirmier du travail y réalisent un travail de détection. A l'Hospice général, Institution genevoise d'action sociale, Michel Hervé est responsable du service de santé du personnel. «Les absences nous alertent, elles ne sont jamais anodines. Au cours d'entretiens, les difficultés sont explicitées, la personne est replacée face à elle-même. Nous cherchons alors, systématiquement, s'il y a une possibilité de modifier ses conditions de travail, les horaires, l'ergonomie... Il est peut-être possible de changer de poste à l'intérieur de l'institution, voire au sein de l'Etat. La demande AI ne

doit jamais servir de réponse aux questions difficiles. Les entreprises peuvent trouver une solution qui respecte la personne».

Formations sur la prévention boudées

Psychologue, directeur du Centre d'éducation permanente pour la fonction publique à Lausanne, Pierre Jacot a été conseiller en réadaptation professionnelle au sein de l'AI. Selon lui, pour qu'il y ait un réel travail de détection des personnes fragiles, il faut une volonté forte des directions d'entreprises ou des administrations. Elle se traduit par des directives claires, inscrites dans la politique du personnel et assorties d'un dispositif de cadrage, tel qu'un constat objectif des difficultés rencontrées dans la fonction, une offre concrète d'aide, un diagnostic médical si nécessaire. «Sans cette volonté, constate-t-il, les cadres ne se précipitent pas pour faire face aux situations délicates. Preuve en est le peu de succès de formations sur la prévention qui leur sont proposées en dehors de toute politique d'entreprise».

La 5e révision de l'AI, en cours, devrait entrer en vigueur en 2007. Elle prévoit notamment des recommandations pour une intervention précoce «case management». Il s'agit de prendre en charge la personne susceptible de devenir invalide dès qu'elle se met en arrêt de travail, afin de la réintégrer aussi vite que possible. L'Office cantonal AI de Fribourg a pris les devants. «Ce qui est nouveau, c'est la pluridisciplinarité indique son directeur Philippe Felder. La collaboration doit être plus forte entre les partenaires, entreprise, assureurs, médecin. C'est à partir du réseau ainsi formé que peut s'effectuer la détection. Dès qu'une personne semble fragilisée, nous cherchons ensemble, avec elle, comment adapter son poste de travail». Nouveau aussi, le référent, désigné dans l'entreprise, charnière entre la personne fragilisée et le réseau et qui s'implique dès qu'il repère une situation délicate.

Il reste à informer. Les offices AI vont multiplier les contacts, notamment avec les entreprises. Celles-ci ne doivent pas subir la demande d'intervention précoce comme une ingérence, mais au contraire, la réclamer pour assurer une meilleure qualité du travail. ■

Geneviève Praplan



©gettyimages.com

Travail et handicap : miser sur l'accompagnement

Comme pour chacun, le travail est un moyen d'insertion et de valorisation pour les personnes avec handicap. Avec des nuances cependant.

« **L**e travail n'est un besoin pour personne! » affirme d'emblée Louis Vaney, directeur du centre de formation continue pour adultes CEFCA¹⁾ et spécialiste des questions liées au handicap. « C'est simplement un moyen hyper valorisé par notre société occidentale pour répondre aux besoins de l'économie et à des besoins fondamentaux de l'être humain. Ceux-ci varient selon les personnes. Par exemple : besoins d'appartenance, de relations sociales, de réalisation de soi (intérêt du travail) et d'identité, de repères dans la journée, etc. En soi, le travail n'est ni bon ni mauvais. Ce qui importe, c'est de voir à quels besoins il répond pour la personne! » Et de rapporter l'anecdote d'une ancienne présidente d'association de parents de personnes handicapées mentales qui, en écho à sa conférence sur le bien-fondé du travail pour les handicapés, donnée aux Antilles, entend cette remarque : « Vous ne croyez pas que les handicapés ont déjà assez de problèmes comme ça! »

Alors, le travail est-il vraiment indispensable pour les handicapés? Pas de réponse unique car chaque handicap est différent. Cependant, le point commun selon la classification de l'OMS²⁾ est la restriction de participation, quand la personne ne peut pas assumer un statut et un rôle dans la société. Les déficiences physiques ou mentales entraînent des limites de capacités qui peuvent être partiellement compensées par des apprentissages ou des innovations technologiques.

Valorisation et position sociales

Pour François Longchamp, directeur de Foyer Handicap, une structure genevoise qui anime 18 ateliers protégés pour personnes avec handicaps physiques, la valeur du travail pour ces personnes est semblable à celle du citoyen lambda : il représente un moyen d'insertion sociale et de position dans la société.

Jean Stöpfer, secrétaire romand de Procap³⁾, ajoute qu'outre la valorisation personnelle, le travail rythme le quotidien et permet de rester dans le coup dans une société où l'on est vite ostracisé. Côté finances, il peut ne pas être intéressant de travailler si, avec les effets de seuils, la rente est diminuée. Certains ne cherchent pas à travailler, car la rente, complétée par des prestations complémentaires, permet souvent de vivre décemment. Comme l'indique Jean Stöpfer, seulement 3% de l'ensemble de la population handicapée (tous handicaps confondus) de Suisse trouve un emploi. Et un travail financièrement intéressant est une denrée rare! Reste le travail à temps partiel ou les ateliers d'occupation qui permettent de gagner entre Fr. 1,20 et Fr. 14,10 de l'heure (normes et catégories AI) en fonction de la capacité résiduelle de travail.

Le travail protégé

Dans les années 50-60, des ateliers protégés ont été créés pour intégrer les personnes avec handicap mental. Ils ont contribué à faire évoluer l'état d'esprit. Produisant de belles choses utiles, les handicapés ont changé de statut dans la société. La qualité et la pertinence des produits restent importantes. Il ne faut pas acheter par charité. « Notre type d'artisanat doit s'adapter au marché, remarque Gaby-Pierre Schami, responsable pédagogique à la Farandole, qui réunit à Fribourg des employés avec handicap moyen à sévère. Par exemple la vannerie a été remplacée par le cannage de chaises, produit haut de gamme qui rencontre du succès, car nous ne pouvons pas régérer avec les produits venus d'Asie. La vente en boutique et les commandes valorisent le travail de nos employés. »

La pointe de l'évolution

Pour diversifier leur offre, les ateliers protégés ont créé des équipes mobiles pour l'entretien de jardins ou d'espaces verts par exemple. Il existe aussi des ateliers protégés, à l'intérieur de grandes boîtes comme la Migros, la Coop ou Firmenich, où les personnes travaillent avec un encadrement tel que la SGIPA⁴⁾. Autre forme d'innovation à la pointe de l'intégration professionnelle : Project. « C'est une structure que j'ai créée avec des parents en 1995 selon un modèle anglais, explique Louis Vaney. Elle permet à des personnes avec handicap mental moyen à léger une intégration individuelle dans un travail non protégé. On trouve un poste adapté à la

personne et quelqu'un l'aide ponctuellement sur le lieu de travail». Mais «l'inemployabilité» subsiste quand les limites de capacité et les troubles associés sont importants. Pour ces personnes, il existe des ateliers occupationnels, créatifs, des centres de jour ou de travail thérapeutique.

Intégrer et être rentable

Les ateliers protégés sont chargés d'une double mission, difficilement conciliable. Ils doivent intégrer les personnes et assurer une production rentable pour survivre. Cela peut avoir pour effet pervers de ne garder que les employés les plus performants. C'est un système qui coûte cher en termes d'encadrement. De plus, les ateliers protégés qui donnent du travail à des handicapés avec des troubles moteurs, psychiques et déficiences mentales manquent de travail et leurs listes d'attente sont longues. Ils proposent alors des occupations à leurs usagers : loisirs, sport, formation continue. Mais pour Louis Vaney, il est important que les espaces de vie soient différents et différenciés : «On ne joue pas où l'on travaille; il ne faut pas tout mélanger. Je me bats pour que les ateliers soient des lieux où l'on travaille, car l'exigence structure et aide à grandir. Des attitudes éducatives peu claires ou sans limites peuvent sur-handicaper dans la vie.»

Le problème de la rareté du travail pour les personnes handicapées ne se pose pas dans d'autres pays. Ceux qui ont connu la guerre ont une législation qui oblige les entreprises à engager des handicapés selon un système de quota et d'amendes ou de discrimination positive (à compétences égales, donner la préférence à une personne avec handicap). Ainsi en Europe, des centaines de milliers de personnes ont été intégrées à travers ce système. «Mais en Suisse, pointe ce spécialiste, on ne veut pas d'une telle régulation dans les entreprises. Ces dernières méconnaissent les possibilités d'accompagnement offertes par les organismes d'insertion socioprofessionnelle.»

Hélène Assimacopoulos

1) 78 route de Chêne, 1208 Genève. Tél. 022 348 13 48

Le CEVCA offre une formation continue aux personnes avec handicap psychique et mental et à leurs proches. Louis Vaney a aussi été responsable de l'«Education spéciale» à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'université de Genève

2) Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)

3) Procap, association suisse des invalides, 30 rue de Flore, 2502 Bienne

4) Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA).

Le monde du handicap entre dans l'ère de la concurrence

Il existe une concurrence entre les ateliers protégés et les entreprises sociales. Les activités rentables sont prises par l'économie traditionnelle, par les entreprises sociales ou la prison. «De plus en plus de personnes émargent aux structures d'intégration professionnelle, relève Louis Vaney. Le chômage fait croître le nombre de personnes considérées comme handicapées. Les statistiques européennes, qui montrent une baisse du chômage, cachent en fait la réalité car nombre de chômeurs sont passés à l'invalidité. Les chiffres sont trafiqués.» Il ajoute que les personnes porteuses d'un CFC social, vont aussi entrer en concurrence avec des handicapés légers capables de remplir des rôles d'aide dans les jardins d'enfants par exemple». C'est un challenge pour les encadrants de ces ateliers de trouver de nouvelles niches. Certaines se dessinent dans le domaine artistique.

H.A.

Le temps libre du chômage n'est pas une sinécure

Certaines personnes font face à une situation de chômage en s'appuyant sur leur foi, leur engagement ou leur révolte. Récits.

Existe-il des chômeurs heureux? Pour cet ouvrier métallurgiste de la région lausannoise, rencontré il y a peu, c'est d'abord la souffrance et l'amertume qui dominent. Licencié pour «raisons économiques» à l'âge de 60 ans, après 31 ans passés dans la même entreprise, sa sortie du monde du travail a été vécue comme une grave rupture. «J'ai été licencié, sans aucun remerciement, aucun plan social, aucune considération pour mon âge. De retour dans l'atelier, j'ai craqué», raconte-t-il. Ont suivi l'inscription au chômage, la course aux recherches d'emploi, les rendez-vous dans d'innombrables bureaux. «Difficile de n'oublier aucun papier, surtout pour un travailleur manuel, et on vous le fait vite payer.» Il y a eu de la panique, une dépression, des médicaments, et des répercussions sur la famille. «J'étais irascible, je ne supportais plus aucune remarque.» Et puis sont venus l'isolement, la perte des amitiés avec les collègues de longue date, ceux qui sont restés dans l'entreprise. Dans de telles conditions, il n'est guère possible de considérer le chômage comme une pause bienvenue. Il n'est pas ici une piste élastique d'où l'on rebondirait pour atteindre un nouveau poste, ce qui demande à la fois de la chance, un réseau, une formation validée par la société, et surtout d'avoir 30 ou 40 ans au maximum.

Heureusement, cet homme est soutenu par sa foi. Une fois parvenu à «se reprendre», il s'est activé dans sa paroisse, participant notamment à la distribution des «cartons du cœur». Bénévolement. Dès lors, il s'est senti utile, solidaire avec de plus de mal lotis que lui. «J'ai fait la connaissance d'une fille qui travaille dans l'hôtellerie pour 100 francs par mois...», raconte-t-il.

Le chômage comme une pause

Nanda Ingrosso, membre permanente de l'Association de défense des chômeuses et chômeurs (ADC) lausannoise est typographe de métier. Elle a vécu il y a quelques années de longues périodes de chômage, mais sereinement.

«Cela permet de se réapproprier sa vie, de gérer son temps, qui n'est plus dicté par d'autres. J'en ai profité pour acquérir une quantité de connaissances dans les assurances sociales, dont j'ai pu faire usage dans mon activité militante.»

Nanda ne croise pas beaucoup de chômeurs dotés de suffisamment de «compétences» pour vivre sereinement leur inactivité. «J'en vois, en revanche, qui désirent se battre après avoir été punis injustement. Ils ont envie de dire que ça va trop loin. Les sanctions sont dures, avec des conséquences financières énormes. Supprimer 31 indemnités journalières, un mois et demi de salaire, à des gens qui touchent 3000 francs par mois, c'est insupportable!»

Entrepreneur de soi-même

L'un est soutenu par sa foi, une autre par son engagement associatif, quelques autres par leur révolte. S'agit-il de compétences? «Il est très



Les compétences sociales, culturelles, relationnelles, comptent désormais autant que les qualifications professionnelles.

difficile de répondre à cette question, avoue Jean-Michel Bonvin, sociologue à l'Université de Genève, où il mène des recherches sur le chômage. Nous serions en train de passer d'un modèle de la qualification à celui de la compétence. Selon ce nouveau modèle, le travailleur, de même que le chômeur, devrait être l'entrepreneur de sa propre personne, être motivé, se prendre en main, afin d'accroître ses compétences.»

Emmanuel Pierru, dans l'ouvrage récent «Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage»¹⁾, développe la même analyse. «Le modèle post-fordiste, c'est-à-dire la fin, ou du moins la réduction de la norme du contrat de travail stable à durée indéterminée, repose sur une conception individualisée des trajectoires socioprofessionnelles (...). Le savoir-être rattrape le savoir-faire. Les compétences sociales, culturelles, relationnelles, comptent désormais autant que les qualifications professionnelles.

Une fausse question

Jean-Michel Bonvin conçoit plutôt la foi, la révolte, l'engagement associatif, comme «des dérivatifs, des exutoires», et non pas comme des compétences. «Si elles avaient vraiment le choix, elles iraient travailler», affirme-t-il. Nanda Ingrassio partage cet avis: «Le manque de travail fait resurgir des questions fondamentales: Quel sera mon avenir? Que feront mes enfants? Ce qui fait déprimer les gens, ce n'est pas forcément toujours le manque de

travail, mais le manque de reconnaissance sociale et le manque d'argent.»

Selon le sociologue, la valeur travail n'est pas en recul dans notre société. Mais il estime que les courants qui le présentent notamment comme un moyen de se réaliser, de développer sa créativité, partent d'une vision très élitaine: «Beaucoup de gens ne sont pas concernés, ils ne travaillent que pour gagner un salaire. L'autonomie prônée, par le chômage, est peut être attrayante pour certains. Mais elle rend l'oppression plus lourde pour beaucoup d'autres.»

A des exigences d'autonomie et d'accroissement des compétences, irréalisables pour nombre de personnes, les Offices régionaux de placement (ORP) n'apportent qu'une partie des réponses. «Un chômeur n'a pas la possibilité de se recycler, mais seulement de se perfectionner. Il peut suivre des cours de recherches d'emploi, par exemple, qui enseignent aux gens à se vendre: on leur donne des trucs pour se mettre en scène et faire croire qu'ils ont les qualités requises. Quant aux compétences relationnelles, elles s'enseignent difficilement...» ■

Diane Gilliard

1) Emmanuel Pierru, «Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage», Bellecombe-en-Bauges: Ed. du Croquant, 2005, 219 p.

Une immigrée fait bouger son quartier défavorisé

Plutôt que de fuir les Libellules à Genève, Lourdes Picarra préfère y aménager une vie agréable.

Elle a reçu en 2005 le prix honorifique «Femme exilée, femme engagée»

A Genève, les Libellules ont mauvaise réputation. Ce petit ensemble d'appartements à loyer bon marché (HBM) en bordure d'une grande artère accumule les «cas sociaux» avec problèmes d'alcool, de dépression, de toxicomanie. Les relations de voisinage sont difficiles. Entre 2002 et 2004, le quartier a connu un meurtre, des suicides, un incendie d'appartement qui a fait 5 morts dont 3 enfants, la découverte dans un appartement d'un homme mort depuis huit jours. Le lieu était envahi de dealers, de chiens agressifs qui laissent partout leurs excréments.

Les habitants cherchent souvent à déménager pour fuir cet environnement dégradé. Lourdes Picarra, elle, veut rester et rendre la vie habitable. «Je ne veux pas déménager, je veux aménager les choses. C'est un bon quartier, l'école est proche et il y a de la verdure.» Elle est l'une des lauréates 2005 du prix honorifique «Femme exilée, femme engagée». Ce prix récompense son parcours de vie et son engagement dans son quartier. Elle y a créé l'Association de quartier des habitants des Libellules (AQHL) dont elle est l'âme et le moteur. «On était à la dérive, on se sentait abandonnés de tous : par la régie, la commune, la société. Il fallait faire quelque chose, j'ai eu l'idée de monter une association, qui existe depuis 2003, mais les gens ne s'engagent pas facilement. Deux membres du comité ont déjà déménagé et n'ont pas été remplacés.»

Des améliorations

Il a d'abord fallu rétablir une propreté minimale au pied des immeubles; la présence de dealers et de seringues abandonnées inquiétait beaucoup les parents. L'Association a commencé par dénoncer par voie de presse l'incurie de la situation. La commune a rapidement réagi en mettant sur pied des Etats généraux et Lourdes est devenue une interlocutrice privilégiée. La commune met à disposition un local pour l'AQHL et apporte son soutien pour la gestion de l'association. Désormais, il y a des agents de sécurité qui patrouillent la nuit et une coordination avec les professionnels et l'association. La permanence du service social de la commune et des soins à domicile a été complétée par une antenne d'éducateurs de rue; mais ils sont encore peu présents. La boulangerie vient d'ouvrir un tea-room. «Mais ce qui manque, rêve Lourdes Picarra, c'est une petite Migros et un café pour qu'on puisse se rencontrer». L'été dernier, la commune a installé un terrain de beach volley dont l'association a assuré l'entretien. L'AQHL a également organisé des journées sportives et une petite fête pour la clôture de la saison... et même une surprise pour la commune : un défilé avec les enfants en *pompom girls*! Cet été, le beach volley va être à nouveau installé et Lourdes se réjouit d'y passer «ses vacances à la plage»!

La présidente déborde de projets et son comité peine parfois à la suivre. «Les fêtes que nous organisons marchent assez bien, les gens viennent, cela crée un lien dans le quartier. Mais quand il faut s'intéresser à la vie de la collectivité et proposer des améliorations, c'est plus difficile!» En effet des «Ateliers de l'avenir» ont donné la parole aux habitants en vue d'émettre des propositions pour améliorer la vie du quartier. «Il faut que les gens se sentent concernés pour faire changer leur quartier. Mais c'est difficile de réunir les gens pour autre chose qu'une fête Je suis curieuse de voir comment ça va se passer». De son côté, elle a déjà identifié les besoins prioritaires pour son quartier. D'abord : la sécurité et la propreté. Et ensuite : un jardin Robinson, une maison de quartier, une petite surface et un café.

Après un choix des priorités effectué par les professionnels, des Assises ont réuni en mai les instances concernées pour la mise en oeuvre : la commune et son service social, la fondation propriétaire des immeubles, la régie, l'Hospice général, le Service du logement, la police, et l'AQHL. Six projets ont été retenus : un microbus à 1 franc la course, un conseil d'immeuble, des aménagements publics (ralentisseurs, abribus, barbecue, espace vert), une maison de quartier, un marché hebdomadaire, une fête annuelle.

Réparer son enfance

Mais d'où vient la force de cette femme à la santé précaire et à la vie difficile? Lourdes a connu l'enfer pendant son enfance et son adolescence puis une vie conjugale marquée par les échecs et la violence. Maintenant, dans la cinquantaine, elle est heureuse, mais son fils toxicomane lui cause du souci. Son malheur passé et sa révolte sont la source de son énergie et le moteur de son action. L'amour qu'elle n'a pas eu dans son enfance, elle veut le donner à ses enfants et aux autres. Par exemple, elle prend des photos lors de fêtes afin que, contrairement à elle, les enfants du quartier aient des souvenirs. «Je suis croyante et Dieu me donne la force de réaliser ce que je fais. Même si j'ai beaucoup de problèmes, je suis heureuse de vivre ici et j'aime la vie. Les débuts en Suisse ont été difficiles (clandestinité), mais maintenant, c'est mon pays. Je serai active jusqu'à ma mort, même si je suis fatiguée. Sans mon comité, je ne serais pas aussi forte et courageuse. Grâce à ce que j'ai vécu, je sens et je comprends très bien la souffrance des autres; je veux les aider.»

Hélène Assimacopoulos

Abus sexuels sur les enfants et pornographie : l'état du droit suisse

La plupart des victimes tardent à parler des agressions sexuelles qu'elles ont subies. Parce qu'elles ont acquis une piètre image d'elles-mêmes. Parce qu'elles craignent souvent un chamboulement familial et un excès de tristesse¹⁾.

Parmi les stratégies de survie que les enfants abusés développent, il y a celle du refoulement. Celui-ci a pour conséquence un silence notamment – en raison de leur dépendance affective et économique – qui ne peut être rompu qu'au moment où il leur devient nécessaire, adultes, de surmonter les problèmes découlant des abus subis. Les victimes expriment alors leur besoin d'une reconnaissance de leur souffrance et considèrent que leur guérison passe par le processus de dénonciation. Il arrive cependant que la concrétisation de ce besoin ait tant tardé qu'elles ne peuvent plus agir devant la justice en raison du délai de prescription. Lorsque la prescription est atteinte, la victime ne peut plus obtenir l'ouverture d'une procédure pénale : il est trop tard, ce qui a pour conséquence concrète d'avoir permis à l'auteur des abus d'échapper à toute punition (voir encadré).

Pour tenir compte de ces particularités²⁾, le système de la prescription de l'action pénale en général et en cas d'actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187) et des mineurs dépendants (art. 188), de même que les autres actes graves commis contre eux que représentent le meurtre (art. 111, 113), les lésions corporelles graves (art. 122), l'encouragement à la prostitution (art. 195), la traite d'êtres humains (art. 196) ou encore l'atteinte à la liberté et à l'honneur sexuels (art. 189), ainsi que le viol (art. 190 CPS) a été révisé depuis le 1er octobre 2002. Les victimes de ces infractions peuvent ainsi agir jusqu'à leurs 25 ans révolus. Si les infractions ont été commises avant le 1er octobre 2002 et pour autant qu'à cette date, la prescription n'était pas encore échue selon l'ancien droit, les nouvelles dispositions s'appliquent également. Le délai de prescription part dès la commission de l'infraction. Si l'activité coupable s'est exercée à plusieurs reprises, le délai part du jour du dernier acte commis, ou, si elle a eu une certaine durée, du jour où les agissements ont cessé (art. 71 CPS).

Délais de prescription

L'article 70 CPS prévoit que le délai de prescription est de 30 ans lorsque l'infraction est passible d'une peine de réclusion à vie (c'est le cas de l'assassinat, art. 112 CPS). Le délai est de 15 ans si la peine encourue est l'emprisonnement pour plus de trois ans ou la réclusion. Sont concernées par ce délai toutes les infractions précitées. Par exemple, l'auteur d'abus sexuels sur un enfant de moins de seize ans tombe sous le coup de l'art. 187 CPS et

risque selon cette disposition une peine de cinq ans au plus ou de l'emprisonnement. Si par hypothèse, l'enfant était âgé de treize ans au moment où les derniers abus sexuels ont été commis, la prescription sera de quinze ans selon le délai ordinaire de l'art. 70 al. 1 lettre b CPS, moment où la victime sera âgée de vingt-huit ans. Si l'enfant était âgé de trois ans au moment des faits, l'action pourra être engagée pendant vingt-deux ans, soit quinze ans correspondant au délai ordinaire de la prescription, plus sept ans jusqu'à ce que la victime ait atteint l'âge de vingt-cinq ans. Enfin, le délai de prescription est de sept ans pour les autres peines. C'est par exemple le cas de l'inceste (art. 213 CPS), qui réprime les relations sexuelles au sein de la famille et prévoit une peine d'emprisonnement. A noter que si un enfant de moins de seize ans est impliqué, l'infraction applicable n'est plus l'art. 113 CPS, mais les actes d'ordres sexuels avec des enfants au sens de l'article 187 CPS.

Protection de la personnalité

Par ailleurs, dans le but de protéger en particulier les enfants, le code pénal réprime la pornographie dure. On peut parler de pornographie dure lorsque celle-ci met en scène au moins l'un des éléments suivants : des enfants ; des animaux ; des excréments humains ; des actes de violence. La loi prohibe les comportements suivants : fabriquer, importer, prendre en dépôt, mettre en circulation, promouvoir, exposer, offrir, montrer, rendre accessible ou mettre à la disposition. Depuis le 1er avril 2002, la possession de pornographie dure est également punissable d'emprisonnement pour un an au plus au sens de l'art. 197 ch. 3 bis CPS (voir encadré).

Il arrive bien entendu que les abus sexuels soient découverts et dénoncés avant que les enfants victimes ne soient devenus adultes³⁾. Ils peuvent participer aux procédures qui sont engagées et bénéficier d'un avocat chargé de leur défense. La loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) contient une section relative à la protection de la personnalité des enfants (jusqu'à 18 ans) victimes dans la procédure pénale. Elle interdit la confrontation de l'enfant avec son agresseur lorsqu'il s'agit d'infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 10b). L'article 10c LAVI stipule que l'enfant ne doit pas, en principe, subir plus de deux auditions au cours de l'ensemble de la procédure. La première audition a lieu dès que possible, par un enquêteur formé à cet effet, en présence d'un spécialiste. C'est par l'inter-



©gettyimages.com

Peu de moyens pour lutter contre les abus

Une initiative populaire visant à rendre imprescriptibles les abus sexuels sur les enfants a été lancée par l'Association Marche Blanche, dans le but que les auteurs de ces actes ne restent pas impunis*. Cette association dénonce aussi le peu de moyens à disposition des autorités chargées de la lutte contre la cybercriminalité. Elle relève qu'être en possession de cassettes vidéos ou de revues pornographiques ayant comme contenu des relations sexuelles avec des enfants équivaut à être complice d'exploitation sexuelle des enfants. Or, la lutte contre la pornographie pédophile informatisée, qui doit passer par la surveillance du marché pédophile sur les réseaux Internet, n'est assurée que par un nombre très limité de policiers spécialisés. La poursuite des infractions est en outre de la compétence des cantons, sauf s'il s'agit de groupements criminels organisés, auquel cas et en application de l'article 340bis CPS, la Confédération est compétente. Cette dernière a des tâches d'analyse et de coordination. Dans ce cadre, elle avait créé un Bureau d'analyse criminelle, en janvier 1998, qui avait concentré ses recherches sur la pédophilie et le tourisme sexuel. Il n'était composé que de trois personnes à plein temps, qui se sont vite trouvées débordées par la tâche. La poursuite pénale systématique des abus criminels commis au moyen d'outils informatiques, assumée par la cellule Internet-Monitoring s'est avérée si exigeante et nécessitait tant d'investissements qu'elle a été suspendue. Les autorités fédérales avaient ensuite promis d'engager douze personnes supplémentaires pour cette tâche, puis neuf. L'Association Marche Blanche réclame la remise en œuvre de cet organisme, de sorte que les efforts législatifs soient suivis d'actes. Parmi ceux-ci, on notera au plan international la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et le protocole additionnel à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1989, adopté le 25 mai 2000 concernant la vente d'enfants, la prostitution infantile, la pornographie impliquant des enfants auxquelles la Suisse a adhéré. Elles visent l'harmonisation du droit et la coopération dans le cadre des poursuites pénales au plan international contre toute forme d'exploitation sexuelle et économique.

F.R.V.

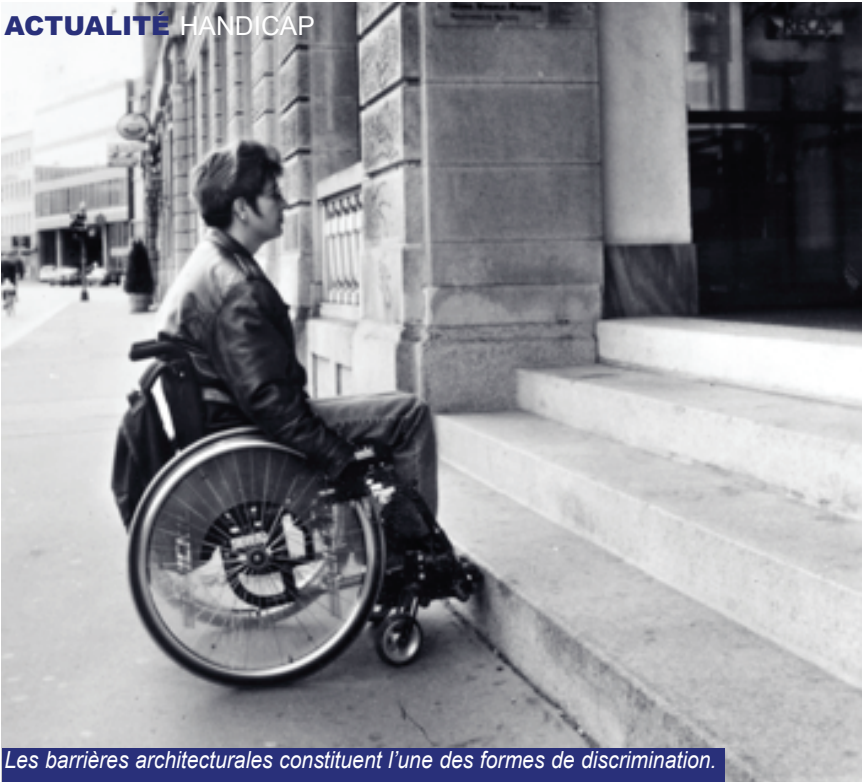
* www.marche-blanche.ch

médiaire de l'enquêteur que les parties exercent leurs droits (de poser des questions). L'audition est enregistrée sur vidéo, dans un endroit approprié et les observations de l'enquêteur et du spécialiste sont consignées dans un rapport. Si la personne de confiance dans la procédure influence ou pourrait influencer l'enfant de manière déterminante, elle peut être exclue de la procédure. Sur le plan civil, les abus sexuels commis contre les enfants par des proches, en particulier par leurs parents ou des adultes qui en ont la charge sont portés à la connaissance des autorités de protection de la jeunesse. Des mesures d'urgences peuvent être ordonnées⁴⁾.

Le rôle des services de protection de la jeunesse est particulièrement important et délicat, dès lors qu'ils ont la charge de mettre en œuvre les mesures de protection de l'enfant. Il arrive encore trop souvent que les dispositions de la LAVI ne soient pas ou mal respectées, par exemple parce que l'enfant est beaucoup trop sollicité. Parent, maîtresse d'école ou autre personne de confiance, médecin, pédopsychiatre, assistant social ou animatrice du Centre LAVI, sont autant de personnes par qui l'enfant se voit parfois interrogé avant même la mise en place d'un réseau entre les différents intervenants. ■

Francine Rieker Varin

- 1) La majorité des délits poursuivis en Suisse sont des cas individuels où l'atteinte à l'intégrité de l'enfant est dans 80% des cas le fait d'un proche.
- 2) Le délai de prescription découle du principe de la sécurité du droit. Comme l'a relevé le Conseil fédéral, l'institution de la prescription pénale se justifie essentiellement par les effets apaisants dus à l'écoulement du temps et par des raisons d'opportunité. A cet égard, il est important de relever que l'administration des preuves se heurte à des difficultés toujours plus grandes à mesure que l'on s'éloigne de l'époque des faits (Message du Conseil fédéral/MCF concernant la modification du code pénal relative aux infractions contre l'intégrité sexuelle; prescription en cas d'infractions contre l'intégrité sexuelle des enfants et interdiction de la possession de pornographie dure) du 10 mai 2000, FF 2000 2769, ch. 2.1.1.)
- 3) Il n'est pas inutile de rappeler ici que les enfants disposent de leur propre ligne téléphonique – le 147 – pour demander du secours ou poser toute question qui les préoccupe.
- 4) Voir à ce propos notre chronique sur la clause péril des mineurs, RS n° 55.



Les barrières architecturales constituent l'une des formes de discrimination.

Les personnes différentes souffrent deux fois plus

Une étude du Programme national de recherche «Problèmes de l'Etat social» (PNR 45)* examine l'ampleur et les conséquences des expériences de discrimination et de stigmatisation vécues par des personnes handicapées.

En Suisse, l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées, qui reconnaît leurs droits, n'a pas comblé le manque de connaissances sur les difficultés de leur intégration sociale et particulièrement sur les processus de discrimination et de stigmatisation auxquels elles sont soumises.

Une étude du programme national de recherche «Problèmes de l'Etat social» examine l'ampleur et les conséquences des expériences de discrimination et de stigmatisation faites par des personnes handicapées. Près de 1700 personnes y ont participé grâce à la collaboration d'associations représentant cinq groupes de handicapés (paraplégiques, paralysés souffrant du syndrome post-polio, aveugles/malvoyants, épileptiques, malades psychiques).

Etre handicapé signifie non seulement vivre des limitations dans ses activités quotidiennes mais aussi des expériences de discrimination et de stigmatisation. La discrimination peut concerner tous les aspects de la vie, notamment l'activité professionnelle, la participation sociale et la santé. Elle a des aspects très évidents, comme les barrières en tout genre (architecturales, sociales) et d'autres moins, comme l'inégalité des chances, qui se vérifie lorsque l'on compare les handicapés avec la population générale. La discrimination se fonde

en partie sur la stigmatisation qui signifie la disqualification de personnes ou de groupes sur la base de signes marquants, indépendamment de leurs capacités et de leur personnalité réelles.

Expériences de stigmatisation

Les discriminations se repèrent au taux de personnes handicapées vivant seules, deux fois plus élevé que celui de la population, ainsi qu'au taux d'activité professionnelle, qui est plus faible. Les handicapés eux-mêmes évoquent de nombreuses expériences de discrimination telles que perte d'emploi (34%), refus d'un travail pour lequel ils sont qualifiés (26%), différences salariales (21%) et refus d'études/de formation (19%). Quant aux discriminations liées aux barrières architecturales et au logement, elles ne concernent que certains handicaps. Dans l'ensemble, environ 40% des handicapés ont vécu une discrimination moyenne à forte et plus de 25% une discrimination faible.

Les expériences de stigmatisation touchent aussi fréquemment les handicapés. Les trois quarts des personnes interrogées disent, par exemple, avoir vécu au moins une fois l'expérience que leurs opinions sont moins prises au sérieux, que l'on pense que toute leur personnalité est atteinte par le handicap, que leur entourage se sent mal à l'aise ou tendu.

Différents facteurs contribuent à expliquer l'ampleur de ces expériences: certaines caractéristiques du handicap – visibilité plutôt que gravité par exemple –, l'existence d'autres problèmes de santé, ainsi que certains traits de l'identité sociale, particulièrement le manque ou la faiblesse des ressources sociales ou culturelles.

Effets néfastes sur le bien-être

La stigmatisation, plus insidieuse, plus quotidienne que la discrimination, influence la vie des handicapés. Ainsi, quel que soit le handicap, elle exerce une influence négative sur la satisfaction qu'ils ont de leur vie, sur leur estime d'eux-mêmes, sur l'évaluation subjective de leur santé et de leur bien-être psychique et parfois même augmente leur consommation de soins. Cependant deux facteurs importants peuvent en atténuer les conséquences: la présence d'un réseau social de soutien solide et diversifié ainsi que le sentiment d'être intégré, de pouvoir mener une vie «normale» malgré ou avec le handicap.

Bien que les particularités qu'impliquent les différents types de handicaps contribuent à cloisonner les handicapés dans des univers singuliers, ceux-ci ont en commun le fait de vivre des expériences de discrimination et de stigmatisation douloureuses et négatives. Cependant l'application de la nouvelle loi sur l'égalité pour les handicapés devrait supprimer certaines discriminations très évidentes. Par ailleurs, la stigmatisation n'est pas une réalité figée et l'on peut envisager de la réduire, ce qui permettrait d'en diminuer les effets néfastes. Une tendance dans ce sens semble se manifester depuis une vingtaine d'années. ■

Eric Zbinden, Danielle Goerg, Claire Garin

* Recherche sociologique, Département de psychiatrie Hôpitaux universitaires de Genève

Quelques pistes sont proposées pour intégrer la population migrante

Des ateliers ont réuni en 2004 à Monthey de nombreux professionnels du social, actifs dans le domaine de la migration. Pour faciliter l'intégration des migrants, des idées-guide ont été élaborées.

Aujourd'hui, de nouvelles questions sociales touchent les villes, telles que devoir accueillir et faciliter l'intégration des migrants que la société tente d'exclure : requérants d'asile, personnes en situation irrégulière, aux statuts précaires et en situation de « désaffiliation ». A Monthey, quatorze professionnels de huit services communaux ont échangé sur des situations relatives à la population migrante en cherchant des solutions à partir d'expériences vécues.

Plusieurs questions de la pratique professionnelle ont émergé lors de ces rencontres. De quels outils d'information dispose-t-on face au manque de maîtrise de la langue du pays d'accueil ? Comment agir face à des situations de discrimination ou de racisme ? Quel soutien offrir à des personnes ayant reçu un refus de permis de séjour ? Quel sens donner au paradoxe d'être souvent partagé entre un sentiment personnel (être solidaire, humaniste) et sa mission professionnelle (exécuter une tâche par rapport à sa fonction) ? Comment construire des relations avec les parents concernant l'éducation des enfants ? Comment intervenir face à de nouveaux phénomènes de jeunes issus de la migration en risque de rupture ? Ces multiples questions et des recherches de sens dans l'action ont motivé les participants à identifier des ressources. Par l'élaboration des situations de la pratique, ils ont pu définir et appliquer certaines idées-guides complémentaires :

- savoir s'appuyer sur ses propres expériences (être parent, avoir une expérience de migration,...) et non seulement sur sa fonction pour entrer en contact avec l'autre. Il s'agit de trouver des points communs avec les migrants, en osant notamment parler de ses propres défaillances;
- créer de nouveaux liens : être attentif à la notion d'accueil (matériel et immatériel) comme élément primordial de l'entrée en communication avec l'autre, dès la première rencontre. Dans la pratique, cette attitude diminue le sentiment d'iniquité vécu par les migrants;
- être capable de se décentrer : la prise de distance par rapport à la pratique et le lien avec des éléments théoriques fournissent des outils pour réfléchir à l'action elle-même. Cette posture favorise l'apprentissage et le perfectionnement de la compétence interculturelle;
- participer à des rencontres organisées par des communautés ou associations animées par des migrants. Ces initiatives ont des effets multiples : renforcement de la confiance en soi, changement de représentation, collaboration possible avec des leaders communautaires...
- traduire en différentes langues des documents d'information;
- mobiliser des ressources, des services par des collaborations ponctuelles entre professionnels. Ce type de culture institutionnelle facilite les rapports entre collègues et rend l'action plus efficace.

En termes d'attitudes, dans une rencontre avec des migrants, cela s'exprime par savoir se mettre à la place de l'autre et l'aider à trouver

ses propres solutions. Enfin, l'essentiel réside dans la capacité à créer du sens dans des situations qui semblent ne pas en avoir.

Deuil d'une certaine vision du monde

Les apprentissages tirés de ce projet laissent entrevoir quelques pistes à l'intention des professionnels de l'action sociale au sein d'une commune. Il s'agit d'imaginer un lieu de ressources afin d'échanger des apprentissages et des thèmes nouveaux. Notamment en tissant des collaborations avec des associations d'étrangers sur des questions et priorités communes. Enfin l'utilisation d'un réseau d'interprètes communautaires formés permettrait de résoudre des difficultés de communication et de diminuer l'asymétrie entre les divers acteurs.

Ces ateliers ont soulevé également une corrélation entre la transformation de la société et la migration. Retrouver ses racines signifie souvent une manifestation de deuils difficiles, deuil d'un passé sécurisant et glorieux. Plus nous mettrons tout en œuvre afin que le migrant change, et plus il s'accrochera à ses origines. Dans la pratique professionnelle, la confrontation avec le migrant nous engage à interroger nos représentations et implique le deuil d'une certaine vision du monde. Et dans cette confrontation, en essayant de voir les complémentarités, la lumière dans la manière de faire, discerner les points communs, la création du lien est possible. ■

Pierre Thétaz,
Assistant social

Travail en ateliers

Animateur, animatrice socioculturelle, policier, assistante sociale, bibliothécaire, professeurs de français, secrétaires, éducatrice et éducateur de la petite enfance se sont rencontrés durant l'année 2004, dans des ateliers participatifs. Ces derniers ont été organisés par Appartenances et la Commission de l'intégration à Monthey.

Divers thèmes ont été abordés :

- Migration et changement. Les appartenances
- Crise et traumatisme
- Communication interculturelle et racisme
- Situations de la pratique professionnelle et relations interculturelles.



©Interfoto

«Près de 80% des abuseurs sont connus des victimes».

Un projet pilote genevois s'inquiète des adolescents abuseurs

Les adolescents auteurs d'abus sexuels sont de plus en plus nombreux. Le Centre de consultation pour victimes d'abus sexuels a mis en place un projet pilote de prise en charge thérapeutique pour les adolescents depuis mars 2003.

Trois filles sur dix et un garçon sur dix subissent des violences sexuelles à l'adolescence. Une enquête genevoise effectuée en 1996¹⁾ a montré que 34% des filles et 11% des garçons de 15 ans ont été abusés. En 2002, une enquête suisse confirme que 38% des filles l'ont été entre 6 et 12 ans²⁾. Ces chiffres laissent songeur. Fort de ce constat, le Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels, CTAS Association, a pris les choses en mains en visant la prévention. Des feuilles d'information (flyers) ont été mises à disposition dans les cycles d'orientation genevois ainsi que dans les centres de loisirs. Une campagne d'affichage dans les bus a lieu deux fois par an – au printemps et à la rentrée scolaire – pour inciter les adolescents à ne pas rester seuls et demander de l'aide en cas d'abus sexuels. Trois ans plus tard, les groupes de parole ont ainsi pu démarrer. De son côté, le Service de santé de la jeunesse avait déjà réagi à la suite d'une enquête réalisée en 1994 auprès de jeunes âgés de 13 à 15 ans. Il est apparu qu'un tiers des situations d'abus sexuels sont survenues entre gens du même groupe d'âge lors d'une rencontre ou relation de couple. Ainsi a été créée une bande dessinée «Emoi...et toi? Tu peux, si je veux!» afin de ne pas banaliser ces dérapages aux

conséquences douloureuses. L'objectif est avant tout d'engager la réflexion et de créer le dialogue.

Un programme pilote de prise en charge pour adolescents auteurs d'abus sexuels a démarré, avec le soutien de l'Office fédéral de la justice de 2003 à 2006. Il sera ensuite évalué durant deux ans. Notons que 50 à 80% des abuseurs ont commencé leurs délits à l'adolescence. Ces groupes d'adolescents abuseurs sont formés sous contrainte administrative ou judiciaire. Les jeunes qui souhaitent de l'aide reconnaissent les faits. Ils sont tout d'abord reçus individuellement au CTAS avant d'être intégrés dans un groupe pour une trentaine de rencontres durant une année scolaire. Cette confrontation avec ses pairs permet à l'adolescent abuseur de sortir de son isolement, de comprendre son problème, de se responsabiliser, de développer des ressources personnelles et relationnelles. Et surtout, il vise à restaurer l'estime de soi.

Une fois de plus, le Canada a une longueur d'avance. Au niveau juridique, par exemple, l'auteur doit immédiatement quitter le domicile. Grâce à une prise en charge efficace, le taux de récurrence des abuseurs adultes n'avoisine que 3%.

Soins aux victimes

Les adolescents victimes d'abus sexuels peuvent adopter divers comportements (lire l'encadré ci-dessous). «Leur capacité d'être en lien a été cassée de même que leur capacité à l'intimité sexuelle» précise Elisabeth Ripoll, coordinatrice au CTAS. Ils traînent un mal-être; ils ont de la peine à dire non. Dès lors, quelle prévention peut-on envisager? Il s'agit avant tout de sensibiliser les professionnels en leur proposant notamment des supervisions et des formations. «Il s'agit de trouver une position entre la stigmatisation et la banalisation» précise la coordinatrice.

Les enfants sont aussi au cœur des préoccupations des professionnels. «Avec prudence, avec confiance» vise en deuxième primaire déjà à protéger l'intimité. L'accent est mis sur la déculpabilisation de l'enfant et le réseau afin qu'il puisse aller chercher de l'aide parfois en dehors de la famille. Précisons que malheureusement près de 80% des abuseurs sont connus des victimes. ■

Françoise Debons Minarro

1) D.Halpérin et alii, 1996

2) Smash, 2002, «Prévalence des abus sexuels avec contacts physiques pour les jeunes de 16 à 20 ans»

Symptômes à décoder

Ce peuvent être des expressions de souffrances en lien avec un abus sexuel subi :

- Auto-mutilation : coupures, scarification, voire suicide
- changement subi : repli sur soi ou agressivité
- troubles du sommeil
- troubles alimentaires : vomissements...
- drogue : cela permet au jeune de s'anesthésier, de se couper de sa partie souffrante
- prostitution par la rupture avec toute forme de limite
- alcool
- problèmes relationnels avec ses camarades
- problèmes dans la relation amoureuse

Sans accès au travail, la banlieue pauvre se meurt



Dans une cité française sinistrée, des associations culturelles ont été créées pour lutter contre la désocialisation. Mais l'action sociale ne suffit pas à maintenir la cohésion lorsque le travail ne joue plus son rôle intégrateur.

Depuis plus de vingt ans, un chômage de masse sévit en France. Deux politiques tentent d'en contrer les effets déstructurants : les « politiques d'insertion » et « politiques de la ville ». Leur mission est « le maintien de la cohésion sociale dans une société d'inégalités fortes et persistantes »¹⁾.

Faute de pouvoir envisager un reclassement professionnel, l'objectif des politiques d'insertion est de se substituer au travail pour maintenir malgré tout le lien social. Sans que l'on sache s'il s'agit de ramener les chômeurs vers l'emploi ou d'empêcher qu'ils ne se déstructurent trop lourdement, on s'efforce d'agir sur leurs compétences sociales pour leur faire acquérir (ou éviter qu'ils ne perdent) des comportements adaptés au monde du travail. Les bénéficiaires de ces actions sont invités à circuler entre diverses réponses construites par les pouvoirs publics : de l'orientation à la formation, en passant par des entreprises d'insertion ou des chantiers-écoles. La politique de la ville part du constat de la carence des liens sociaux dans les quartiers ravagés par le chômage. L'effondrement du monde associatif, la relation distendue entre les services publics et la population aggravent doublement l'isolement des habitants. Cette politique s'efforce de dynamiser la vie civile en suscitant la création de lieux et de structures de rencontre. Il s'agit de mieux répondre aux besoins spécifiques des habitants en faisant d'eux le moteur essentiel du développement de leur quartier. Les associations, considérées comme les intermédiaires nécessaires entre les professionnels du social et les habitants, doivent, dans cet esprit, devenir un interlocuteur central, aussi bien pour le repérage des besoins que pour l'élaboration de solutions adaptées. Tels sont donc les objectifs de ces deux politiques.

L'exemple d'un cité de Seine-Saint-Denis

Une enquête²⁾ menée entre 2001 et 2002 dans une cité de logements sociaux installés au centre d'une des Zones urbaines sensibles (ZUS) du département de Seine-Saint-Denis nous a permis d'observer les effets de ces politiques et leurs limites. Il s'agit d'une cité en très grande difficulté, où le taux de chômage atteint 32% de la population active. Les pratiques substitutives au travail que nous y avons découvertes sont organisées autour d'associations, qui ont été accompagnées par ces deux politiques.

C'est le cas par exemple d'une association de femmes issues de l'immigration. Très active dans le quartier, elle joue un rôle social essentiel auprès des habitants. Elle reçoit surtout des femmes et des jeunes filles, mais, par leur intermédiaire, touche aussi les familles. Installée au cœur du quartier, elle maintient une solidarité entre les

habitants et contribue à définir les comportements acceptables et ceux qui ne le sont pas, dans un quartier où les habitants proviennent de pays très divers et doivent, en tâtonnant, s'adapter aux coutumes et aux règles françaises. L'association se substitue ainsi partiellement aux effets intégrateurs du travail. Elle concurrence ainsi l'autre acteur : la Mosquée de tendance intégriste, socialement active dans le quartier. Ce groupe de femmes, né sous l'impulsion d'anciennes militantes (Argentine, Iran), a reçu un soutien financier des autorités publiques, dans la cadre de dispositifs qui relèvent de la politique de la ville. Il a perduré.

Echec de l'éducatif

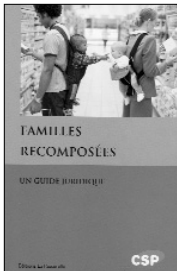
Le même quartier a également accueilli plusieurs associations de jeunes. Organisées sous la forme de clubs culturels (musique, danse), elles ont aussi été soutenues par la collectivité. La création culturelle a été en effet considérée comme un agent de socialisation pouvant, partiellement, se substituer à l'emploi et jouer un rôle structurant. Las, aucune de ces associations n'est parvenue à se maintenir durablement. Toutes ont été submergées par des jeunes totalement désœuvrés, qu'elles ne sont pas parvenues à contrôler, ce qui a eu pour effet la fermeture des structures.

Cet exemple montre que l'action éducative ne suffit pas à maintenir la cohésion lorsque le travail ne joue plus son rôle intégrateur. Elle est particulièrement inopérante dans ces ghettos de pauvres que constituent certains quartiers en difficulté, dans lesquels l'activité illégale vient combler les vides nés du chômage. Les pratiques associatives qui ont été évoquées devraient-elles non seulement se substituer au travail mais aussi combattre les normes déviantes engendrées par la pauvreté de masse ? C'est trop attendre d'elles. ■

Elisabeth Dugué*
sociologue et chercheuse
au Conservatoire national des arts et métiers, à Paris

1) A. Durrleman, « Redéfinir le travail social, réorganiser l'action sociale », La Documentation française, 1993.

2) M. Destefanis, E. Dugué, C. Mathey Pierre et B. Rist, « Dans une zone urbaine sensible, les acteurs de l'éducation et de l'insertion des jeunes en difficulté ». Rapport de recherche, Centre d'études de l'emploi et Laboratoire Griot-Lise, à paraître en 2005.



Familles recomposées

Les valeurs constitutives de nos sociétés semblent se perdre depuis la remise en cause du domaine patriarcal dans les années 60-70. Un manuel, conçu par les juristes des quatre centres sociaux protestants romands, tente un tour d'horizon et répond aux questions qui se posent au sein d'une famille recomposée. Comment protéger les relations établies dans la première famille sans empêcher la construction de la suivante? Quels sont les droits et les obligations des beaux-parents, de l'ami-e du parent?

A travers la situation fictive de deux familles recomposées, les auteurs tentent de démêler l'écheveau. Sont précisés les devoirs d'assistance et de représentation, la contribution d'entretien, l'adoption, les assurances sociales, les implications, etc.

Ce manuel a le mérite de montrer qu'il reste encore beaucoup à faire, en particulier concernant le statut des pères ou demi-frères et sœurs.

F.D.M.

«On ne prête (pas) qu'aux riches»

Entre les grandes idéologies et le nihilisme loge le pragmatisme. C'est la voie adoptée par Maria Nowak, présidente et fondatrice de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Selon cette économiste, le problème numéro un de la pauvreté est l'accès au capital. Sa solution? Le micro-crédit, qui «permet d'ouvrir l'accès au capital à des millions de gens, sans remettre en cause la distribution actuelle des richesses, et donc, sans provoquer l'opposition des nantis». Pour rappel, la micro-finance fonctionne sur la confiance et le progrès technique. La confiance implique qu'une banque considère favorablement la demande d'un petit demandeur de crédit. Le progrès technique permet quant à lui de diminuer les coûts administratifs liés à l'organisation et au suivi du prêt. Or la gestion d'un compte bancaire via un téléphone mobile se révèle trente fois moins onéreuse qu'une gestion via un guichet. Ce qui ouvre des perspectives à ce système solidaire. Maria Nowak a découvert les vertus des petits prêts au Bangladesh et au Burkina Faso. Elle raconte l'histoire d'un petit cireur de chaussures africain, qui devait louer sa brosse pour travailler... Et celle de la Grameen Bank: établissement créé dans les années 80 à Dacca, qui compte aujourd'hui 3,4 millions de clients, dont une majorité de paysans pauvres. Le micro-crédit a aussi été très utile en Bosnie et en Albanie. On

découvre qu'un capital proposé au bon moment peut changer une vie, du tout au tout. En Europe de l'Ouest, les chômeurs ont parfois des projets, mais ne sont pas écoutés par les banquiers. Il faut donc créer des organismes de toutes pièces, comme l'ADIE. En France, cette association aide 6000 nouveaux chômeurs par an dans la création de leur entreprise. Les clients de cet organisme sont issus de tous les horizons et remboursent les prêts dans 94% de cas. Quant au coût de la création d'un emploi à travers une opération de crédit, il ne représenterait qu'entre 12 et 24% des montants d'assurance versés à un chômeur durant une année. «Rien en ce monde n'est aussi fort qu'une idée dont l'heure est arrivée», disait Victor Hugo, que cite Madame Nowak.

St.H.

Les nomades du vide

C'est un livre idéal pour l'été, époque des festivals. Ecrit dans un langage clair et direct, il décrit un sujet peu connu: ces nouveaux nomades que sont les jeunes qui «font les festivals». La plupart d'entre eux ont entre 16 et 30 ans. Souvent accompagnés de chiens, souvent sous l'emprise de toxiques, ils sont vêtus, coiffés, parés avec une ostentation non dépourvue de provocation. Ils se déplacent sans but et sans projets en petits groupes informels et éphémères. Ils errent du printemps à l'automne, d'un lieu à l'autre des grands rassemblements juvéniles non pour assister aux spectacles proposés, mais pour être là avec ceux qui sont comme eux. «Ni fagueurs, ni clochards, jeunes encore, les zonards vivent dans les interstices du lien social». «Ils n'ont pas trouvé leur demeure d'homme et s'établissent dans l'errance, dans le fait de toujours aller ailleurs, indifférents aux chemins et aux lieux.» Puis d'autres styles, d'autres générations, sont apparus: les travellers anglais et leurs camions de musique techno, des jeunes bien sous tous rapports ou des ados mal dans leur peau, attirés par le modèle de ces aînés zonards. Ces aînés qui se sont peu à peu stabilisés, mais toujours dans un style de vie inventé dans la marge. L'accueil et l'accompagnement de cette population sont été confiées aux Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA). L'ouvrage rend compte des pratiques éducatives qu'ils ont créées pour répondre à cette demande et reflète le savoir-faire affiné par une recherche-action. Si la première édition date de 1995, l'édition de poche contient une préface inédite de l'auteur qui apporte une connaissance actualisée des publics et des dynamiques de l'errance.

H.A.

Familles recomposées
Un guide juridique
Lausanne: Editions La Passerelle, CSP Vaud, 2005, 85 p.

«On ne prête (pas) qu'aux riches»
La révolution du micro-crédit»
Maria Nowak
Paris: JC Lattès, 2005, 270 p.

Les nomades du vide
Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil
François Chobeaux
Paris: La Découverte/Poche, 2004, 134 pages

Le Centre de documentation de l'Hospice général vous présente ses nouveautés

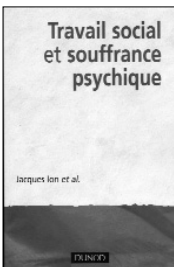
Social

Dynamiques de résistance et travail social

Empan No 57
Toulouse : ARSEEA, 2005,
152 p.

Travail social et «souffrance psychique»

Jacques Ion et al.
Paris : Dunod, 2005, 208 p.



Travail social : vocation, profession, gestion... et après ?

ARTIAS
Actes de la journée du 25 novembre 2004 à Lausanne
Yverdon-les Bains : ARTIAS, 2004

Environnement

Dé-penser l'économique

Contre le fatalisme
Alain Caillé
Paris : La Découverte / MAUSS, 2005, 315 p.

Les Fondamentaux de la négociation

Stratégies et tactiques gagnantes
Lionel Bellenger
Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur, 2004, 222 p.

Centre de documentation de l'Hospice général

Ghislaine Tonascia-Ledru
3, rue Ami-Lullin,
1204 Genève.
Tél. 022 420 53 61
E-mail: gtu@ge-ariane.ch

Guérir de son enfance

Jacques Lecomte
Paris : Ed. Odile Jacob, 2004,
382 p.

Mépris social

Ethique et politique de la reconnaissance
Emmanuel Renault
Bègles : Editions du Passant, 2004, 149 p.

On ne prête pas qu'aux riches

La révolution du microcrédit
Maria Nowack
Paris : Ed. Jean-Claude Lattès, 2005, 270 p.

Enfant et droit d'expression

Anne Steuder-Zinsner
Lausanne : Ed. de l'EESP, 2004,
118 p.

Famille

Femmes et hommes

L'invention des possibles
Dir. d'Armand Touati
Antibes : Ed. Cultures en Mouvement, 2005, 184 p.

Mesure et démesure du couple

Cohésion, crises et résilience dans la vie des couples
Jean Kellerhals; Eric Widmer;
René Levy
Paris : Ed. Payot, 2004, 274 p.



Les Pères

Fabrice Garau
Paris : Le Cavalier Bleu éd., 2005, 127 p.
(Coll. Idées reçues No 88)

Vieillesse

Adapter les établissements pour personnes âgées

Besoins, réglementation, tarification
Alain Villez
Paris : Dunod, 2005, 392 p.

Santé

D'une même voix

Réflexions d'une accompagnante bénévole dans la relation à la personne en fin de vie
Annick Auzou
Paris : Le Publieur, 2004, 120 p.

Du vieillissement cérébral à la maladie d'Alzheimer

François Schenk; Geneviève Leuba; Christophe Büla
Bruxelles : Ed. De Boeck Université, 2004, 338 p.

Travail

Le Management du risque social

Hubert Landier; Daniel Labbé
Paris : Ed. d'Organisation, 2005,
294 p.

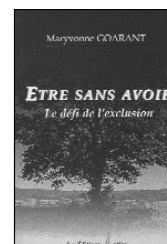
VAE et travail social

De l'expérience au diplôme
Actualités sociales hebdomadaires
Paris : Groupe Liaisons SA, 2005, 106 p.

Exclusion / Intégration

Etre sans avoir

Le défi de l'exclusion
Maryvonne Goarant
Cessey-sur-Tille : Ed. Mutine, 2004, 213 p.



Femmes en errance

De la survie au mieux-être
Marie-Claire Vanneville.
Lyon : Chronique sociale, 2005,
118 p.

Les Formes élémentaires de la pauvreté

Serge Paugam
Paris : Presses universitaires de France, 2005, 276 p.

Le Scandale des «tournantes»

Dérives médiatiques, contre-enquête sociologique
Laurent Mucchielli
Paris : La Découverte, 2005,
124 p.

Travail de rue et personnes à la marge

Dir. de Serge Escots.
Ramonville Saint-Agne : Editions érès, 2005, 191 p.

Etrangers

La Blessure

Elisabeth Perceval
Paris : Les petits matins, 2005,
159 p., CD audio

Le Droit d'asile

Anicet Le Pors
Paris : Presses universitaires de France, 2005, 128 p.
Coll. Que sais-je? No 3733

Faire figure d'étranger

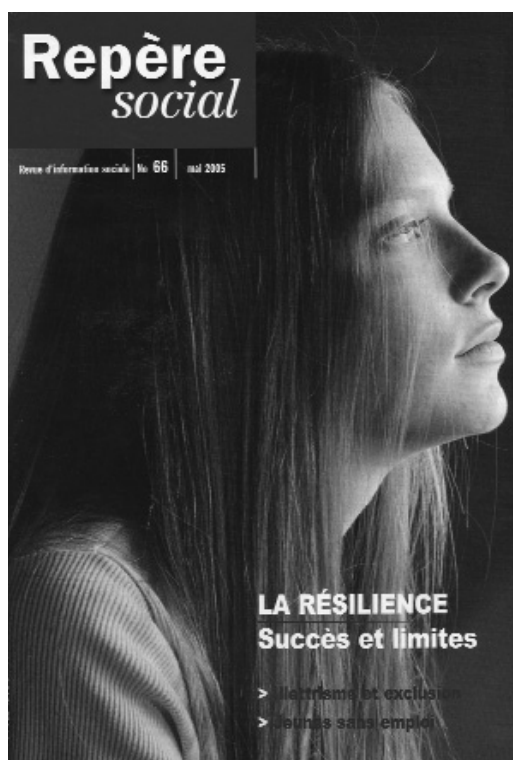
Regards croisés sur la production de l'altérité
Dir. de Claire Cossée;
Emmanuelle Lada; Isabelle Rigoni
Paris : Ed. Armand Colin, 2004,
319 p.

La Suisse et les étrangers

Immigration et formation nationale (1848-1933)
Gérald et Silvia Arlettaz
Lausanne : Ed. Antipodes, 2004,
164 p.

Se promouvoir tuteur de résilience est un piège

Une assistante sociale genevoise réagit et complète notre dossier consacré à la résilience, paru en mai 2005.



La notion de résilience est d'une grande richesse et devrait faire de nous, travailleurs sociaux, des gens modestes face à la complexité de l'expérience humaine. On ne peut prétendre détenir la vérité objective et l'on ne peut prétendre savoir «à l'avance» ce qu'une forme de pauvreté, une séparation ou un deuil peut entraîner chez une personne. Pour le travailleur social ouvert à la réflexion et accompagnant le développement théorique, la notion de résilience est une porte d'entrée à un changement de regard.

Cela ne va pas de soi, tant il est vrai que chacun d'entre nous peut être «pris en flagrant délit» d'une lecture du type: un adolescent «à problèmes»? La réponse est simple, c'est la faute à sa famille recomposée. Un chômeur ayant épuisé ses droits à des indemnités? Il a sûrement commis une erreur dans son parcours. Et l'on peut, je pense, multiplier les exemples.

Selon Guy Ausloos¹⁾, cette manière traditionnelle d'opérer doit beaucoup à notre tradition judéo-chrétienne où, en repérant des fautes et des manques chez les personnes que nous recevons, nous soulignons leurs supposées incompétences afin de mieux, croyons-nous, pouvoir les réparer, les redresser. Ce faisant, nous actionnons leur sentiment de culpabilité, une force qui paralyse et renforce les manques et les incompétences. Cette logique circulaire et dont nous n'avons que rarement conscience est-elle inéluctable?

Une partie de la réponse se trouve certainement en nous-mêmes et dans notre manière d'observer la réalité des personnes que nous recevons. Observer leurs ressources, les qualifier positivement est une manière de promouvoir la responsabilité, mot que Guy Ausloos découpe de la façon suivante «responsibility = ability to respond», la capacité à répondre.

Travailler avec les ressources des personnes signifie également avoir en tête le processus de la résilience. Cela dit, la résilience comme recette nous fait courir le risque de la toute-puissance et la formule «Après tout ce que j'ai fait pour toi!» pourrait bien devenir alors la seule réponse à l'enfant ou à l'adulte qui n'aurait pas suivi toutes les leçons prodiguées de l'amour inconditionnel. Pour le travailleur social, le fait de se promouvoir comme un tuteur de résilience est un piège.

Enfin, je pense que la notion de résilience entre parfaitement dans le cadre de référence systémique dans la mesure où elle révèle la place de l'environnement et des interactions. Et, contrairement à une croyance encore très prégnante, l'approche systémique n'est pas réservée au domaine de la thérapie familiale et peut être transposée dans le travail social. Le livre d'Olivier Amiguet et de Claude Julier²⁾ est là pour nous le rappeler. ■

Beatriz Bolz, assistante sociale

- 1) Guy Ausloos, cours au Cefoc - 1er février 2005 - intitulé «Regards croisés sur la compétence» + G. Ausloos, «La compétence des familles», Editions Eres, 2002 (2e édition).
- 2) Olivier Amiguet et Claude Julier, «L'intervention systémique dans le travail social», Editions IES, 1996.

Social Express

SOCIAL

Catalogues de formation

C'est la saison d'apparition des catalogues de formation continue. A noter ceux des Hautes écoles de travail social de Lausanne (éesp-Vaud, Unité de formation continue, 14 ch. des Abeilles, 1010 Lausanne) et de Genève (CEFOC, 30 rue des Voisins, 1205 Genève). Et ceux de l'ARIA-GREAT, groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies. Ainsi que celui de la Haute école fribourgeoise de travail social.

Rapport sur le guichet social

Commandée par la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et remise au Conseil fédéral, une étude sur un guichet social encourage les villes et cantons à créer les conditions nécessaires au fonctionnement d'un tel service. Le rapport peut être téléchargé sur

www.bsv.admin.ch/forschung/publikationen/1_05f_eBericht.pdf

NE 55 praticiens-formateurs

Les 55 premiers professionnels formateurs neuchâtelois ont reçu leur certificat à l'issue d'un cours postgrade mis sur pied par la HES santé-social de Suisse romande et dispensé sur les sites de la Haute école Arc (Delémont et Neuchâtel), de la Haute école de travail social de Givisiez et de la Haute école de santé de Fribourg.

L'Express, 13/05/2005

GE Accès aux prestations sociales

L'accès aux prestations sociales financières va gagner en cohérence grâce à l'instauration d'un Revenu déterminant unique (RDU). Le nouveau système définit comment calculer ce revenu et dans quel ordre doivent être demandées les prestations. Pour appliquer le système RDU, l'administration doit notamment rendre compatibles les systèmes informatiques des services concernés.

Tribune de Genève, 20/05/2005

GE Consommation responsable

Un kilo de fraises importées d'outre-mer en hiver nécessite près de 5 litres de pétrole, contre 0,2 pour des fraises du pays produites en été. Consommer, c'est aussi réfléchir. Pour passer du consommateur au consomm'acteur, 24 fiches pratiques ont été élaborées par le

service cantonal du développement durable, dans le cadre d'Agenda 21. On peut les télécharger sur Internet ou les demander au service cantonal et dans les magasins Migros. Alexandre Epelle, tél. 022 327 34 12, ou www.geneve.ch/agenda21

GE Une loi pour l'Hospice général

Le Conseil d'Etat a présenté un projet de loi destiné à résoudre les difficultés de l'Hospice général. Le conseil d'administration passera de 17 à 9 membres représentatifs de la vie économique et sociale du canton. Un représentant du Département de l'action sociale et de la santé en fera partie, avec une voix consultative. La représentation automatique des partis sera supprimée. Le gouvernement attribuera un mandat de prestations à l'institution.

VD Le programme fordd est sorti

Le programme de formations 2005-2006 de la fordd est disponible. La fordd est la Fédération romande des organismes de formation dans le domaine des dépendances. Elle propose un certificat interprofessionnel en addictions, reconnu depuis 2004 comme certificat postgrade HES. Ce certificat comporte 28 modules de formation. Axés sur une approche interprofessionnelle, ceux-ci s'adressent aux personnes qui travaillent dans le champ des addictions: santé, social, justice et autres professions. Fordd, 024 426 34 34. info@great-aria.ch

ENVIRONNEMENT

Solidarité envers les élèves du Sri Lanka

Sous l'égide de Terre des Hommes (TdH) des écoliers de toute la Suisse ont adressé plus de 25 000 cahiers dessinés aux couleurs de la solidarité. Cela représentent 7 mètres cube! La fondation les remettra à la rentrée d'automne aux enfants de la côte Est du Sri Lanka.

Résolution non-violente des conflits

Le Mouvement international de la réconciliation, le Centre pour l'action non-violente (anciennement Centre Martin-Luther King) et les Peaces Brigades international présentent leur programme commun de formation à la résolution non-violente des conflits. Il comprend un nouveau module: négociation coopérative. Contact: Sandrine Bavaud, 52 rue de Genève, 1004 Lausanne. Tél. 021 661 24 34

FR Consultations LAVI différenciées

Depuis le 1er juin, le canton de Fribourg dispose de deux centres de consultations pour les victimes d'une atteinte à l'intégrité du fait

d'une infraction pénale: le Centre de consultation pour les femmes: Solidarité femmes, tél. 026 322 22 02; le Centre de consultation LAVI pour les enfants, les hommes et les victimes de la route (1, rue Hans-Fries, Fribourg). Tél. 026 305 15 80

GE L'énergie vue par les écoliers

«La problématique de l'énergie est peu abordée à l'école et souvent déconnectée de la réalité», note Cédric Jeanneret, président de Terrawatt. Cette association éveille la sensibilité écologique des élèves en organisant des activités sous forme de jeux, comme rechercher les secteurs du bâtiment scolaire qui gaspillent l'énergie. Depuis sa fondation, en 1997, Terrawatt a accueilli plus de deux mille écoliers genevois.

Le Courrier, 10/06/2005

VD La fin des théos-cafés

Les cafés théologiques, organisés à Lausanne par le pasteur Jean-Daniel Hostettler, donnaient aux fidèles l'occasion de dialoguer avec des personnalités romandes comme Georges Haldas, Thierry de Saussure ou Jacques Chessex. La crise budgétaire aura eu raison d'eux. Très appréciés, ils étaient pourtant une réponse heureuse au souci de l'Eglise réformée vaudoise de toucher des fidèles qui abandonnent de plus en plus le culte.

La Liberté, 04/06/2005

FAMILLE

AGAPA, soutien dans la souffrance

Agapa, l'association des groupes d'accompagnements, accueille, écoute, informe, oriente les personnes qui surmontent mal une perte de grossesse, subissent les conséquences de la maltraitance ou d'abus sexuels, ou souffrent d'une difficulté à exister après une menace sur leur vie intra-utérine ou liée à la perte d'un frère ou d'une sœur non-né. Elle s'adresse à toute personne majeure, quelle que soit son origine ou sa confession, dans un esprit de compréhension et de respect.

www.agapa-suisseromande.ch

FR «Espacefemmes» labellisé

L'Association Espacefemmes s'est dotée d'une charte et a obtenu le label qualité «eduQua». Ainsi est valorisée la qualité des cours proposés par l'association: cours de français et d'allemand pour migrantes et cours bilan-portfolio de compétences.

La Liberté, 14/05/2005

NE Main tendue aux parents

Certains parents ne savent plus comment répondre aux difficultés qu'ils rencontrent avec

leurs enfants. L'Ecole neuchâteloise des parents leur offre depuis trente ans une ligne téléphonique. «Parents informations» (032 725 56 46 pour le bas et 032 913 56 16 pour le haut du canton) répond à des appels de plus en plus nombreux, venant même de Suisse romande. Ces appels émanent surtout des mères (91%), ils concernent un garçon pour 58% des cas. Les répondants sont des parents, l'échange joue au niveau de l'empathie.

Le Temps, 18/05/2005

VS S'engager pour un enfant

L'Office cantonal de protection de l'enfant est confronté au manque de familles d'accueil. Le placement de ce type est une solution intéressante pour les enfants et les adolescents en difficulté. Il leur permet de se structurer dans un cadre sain et adéquat, tout en les éloignant pour un temps de leurs problèmes quotidiens. Actuellement, 70 enfants sont placés dans 55 familles d'accueil.

Le Nouvelliste, 04/06/2005

VD Planning familial

Un centre de planning familial manque dans la Broye, soit un lieu de dialogue et de conseil, pour les jeunes gens et les jeunes parents. L'ouverture du nouveau gymnase intercantonal à Payerne et le nombre d'élèves qu'il va amener dans la région ont provoqué ce constat de la part de la région qui compte 50 000 habitants. Un groupe de travail réfléchit à un projet qui implique les deux cantons de Vaud et de Fribourg. Il faudra aussi lui trouver un financement.

La Liberté, 12/04/2005

VIEILLESSE

NE Vers un Pro Sen Arc jurassien

La section neuchâteloise de Pro Senectute a tourné une page lors de sa dernière assemblée générale de juin. Elle va rejoindre la fondation Pro Senectute Arc jurassien créée à mi-décembre 2004 et qui regroupe les entités de Neuchâtel, du Jura et du Jura bernois, avec un centre logistique et administratif à Delémont.

L'Express, 04/06/2005

SANTÉ

Prévenir le suicide

Quelque 20 000 tentatives de suicide ont lieu chaque année en Suisse. Or, seuls quelques centres s'occupent de ce problème. C'est pourquoi, en 2003, une quinzaine d'organisations, médicales, caritatives, religieuses ont fondé l'association Ipsilon. Active sur le plan national, elle offre à ses membres un centre de compétences professionnelles, morales et politiques. www.ipsilon.ch

Le Nouvelliste, 27/05/2005

Forum actualité: Santé au travail

Le 19 mai dernier, le Service de l'information sociale de l'Hospice général et le Cefoc ont organisé à Genève un forum consacré à la santé au travail en mettant l'accent sur des expériences concrètes. Michel Hervé, infirmier responsable du Service de santé du personnel de l'Hospice général, a présenté un projet de réaménagement de la réception d'un lieu d'accueil pour les requérants d'asile. La distance de sécurité a été augmentée de 30 centimètres, un espace de confidentialité a été créé et le plan de travail a été amélioré. Un autre projet a retenu l'attention des participants: la planification des horaires des transports publics lausannois. Cela a nécessité quatre ans de tests et la collaboration des conducteurs, des syndicats, de la direction et des spécialistes du domaine. La méthode recherche-action a porté ses fruits: 1,7 million de francs investis ont été rentabilisés en deux ans au lieu des cinq ans prévus; le taux d'absentéisme a baissé de 30% et la satisfaction du personnel approche les 80% (hausse de 30% par rapport à la situation antérieure). De son côté, Daniel Ramaciotti, ergonomiste à ERGOrama, a relevé que les pièges de l'informatique - dans l'expérience lausannoise à laquelle il a participé - ont été évités. Le logiciel a réellement pu répondre aux vœux des collaborateurs. Car l'aménagement du temps de travail tient compte à la fois de la vie au travail, de la carrière et surtout de la vie hors travail.

F.D.M.

Politique sur la drogue

Une remise à plat s'impose pour sortir de l'impasse la loi sur les stupéfiants, estiment les experts en matière de drogue. Ils proposent de mettre drogues légales et illégales dans le même panier. La politique est inefficace parce qu'elle se base sur cette contradiction qui veut qu'on tolère l'alcool et le tabac, alors qu'on interdit le cannabis. Les recommandations adressées au Conseil fédéral par la commission fédérale pour les questions liées aux drogues va dans ce sens. *Tribune de Genève, 24/05/2005*

Soins psychiatriques ambulatoires remboursés

Le Tribunal fédéral des assurances (TFA) a tranché en faveur des patients contre la caisse maladie Helsana qui refusait d'assumer les coûts de soins à domicile prescrits par un médecin à des patients souffrant de troubles psychiques. Cet arrêt qui fera jurisprudence ne concerne pas l'aide à la tenue de ménage, mais les soins qui visent à rendre la personne autonome. Le TFA exclut en revanche les traitements psychothérapeutiques dispensés en libéral. *Le Courrier, 12/5/2005*

GE Nouveau bus pour prostituées toxicomanes

En lien avec Boulevard, le bus prévention du boulevard helvétique, un minibus mobile se rend deux fois par semaine à la place des Alpes, à la rencontre des usagers de la drogue qui se prostituent. Cette action de prévention est menée par Aspasie, l'association de défense des prostituées et par Première ligne, association de réduction des risques liés aux drogues qui a repris une partie des activités du Groupe sida Genève.
Le Courrier, 19/05/2005

NE Un Chariot magique

Le Chariot magique est un accompagnement infirmier offert bénévolement aux petits patients et à leurs parents à Neuchâtel. Le premier chariot garni de livres, crayons, maquillages etc. est devenu une petite caravane de chariots équipée de tout ce dont un môme peut rêver. L'association cherche des sous pour continuer ces soins ludiques.
www.chariotmagique.ch
L'Express, 02/06/2005

VD Conseil de l'ISPA

Le service de conseil sur Internet que l'ISPA a lancé en 1997 reçoit toujours plus de demandes. En 2004, 960 personnes, soit 14% d'usagers en plus que l'année précédente,

Politique en faveur des personnes âgées

Le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus a augmenté de 70% entre 1980 et 2003. 85% d'entre elles vivent à domicile. Cela suscite un large débat sur leurs conditions de vie, sur l'aide et les soins qui leur sont proposés. Le Conseil d'Etat genevois a présenté au Grand Conseil un rapport qui explique les objectifs stratégiques du Département de l'action sociale et de la santé (DASS) et les besoins des personnes âgées, de leurs familles et de leurs proches. Relevons notamment leur intégration dans la vie de la cité; la garantie de disposer de ressources financières suffisantes; la promotion de logements adaptés. Les points forts relevés par le DASS sont les suivants: adapter les structures existantes à la trajectoire de vie des personnes âgées afin de répondre précisément à leurs besoins et attentes; miser sur la recherche et la formation; décloisonner les compétences et les pratiques en créant un véritable réseau; inventer de nouvelles prestations évolutives, afin de sortir du schéma «EMS ou domicile». Notons que 22% des personnes de plus de 65 ans vivant chez elles bénéficient de soins ou d'aide à domicile. F.D.M

ont envoyé 1100 questions. Les adolescents et les jeunes adultes sont majoritaires parmi les demandeurs. Sur les 1100 questions envoyées, 373 questions concernaient l'alcool, 217 le cannabis et 142 la cocaïne. Ces dernières ont plus que doublé au cours des dernières années.

www.sfa-isp.ch Cliquer sur «aide & Conseils», puis sur «Questions-réponses»

HANDICAP

GE «Ensemble» privé d'aides fédérales

Le jardin d'enfants Ensemble destiné aux enfants handicapés mentaux, accueille des enfants bien portants afin de faciliter l'intégration des premiers. Or l'institution est ébranlée par le retrait de l'aide provenant de l'Al. L'aide fédérale ne peut être accordée qu'à partir de la scolarisation, soit quatre ans, a décrété l'Office fédéral des assurances sociales. La Fondation Ensemble a recouru contre cette décision. L'affaire est entre les mains du Tribunal fédéral.
Le Courrier, 25/05/2005

GE Handicap et culture

Environ 10% de la population genevoise souffre d'un handicap physique. Ces personnes doivent pouvoir accéder à la culture. La Ville met à leur disposition un inventaire des 51 bâtiments qu'elle gère, assortis d'un état des lieux de leur accessibilité. Les personnes concernées pourront consulter cette liste sur Internet, à partir de la mi-juillet. En attendant que les modifications architecturales nécessaires puissent être réalisées.

Le Courrier, 16/04/2005

GE Des photos tactiles

La Terre vue du ciel, l'exposition renommée de Yann Arthus-Bertrand, est visible dans le Parc des Bastions jusqu'au 16 octobre. Elle comporte une partie tactile qui permet aux non-voyants d'avoir accès à ce monde inconnu pour eux qu'est la photographie.



NE Jardiniers extraordinaires

Deux jardiniers de la fondation pour handicapés mentaux Les Perce-Neige des Hauts-Geneveys ont reçu un diplôme lors des journées des plantes extraordinaires de Vaumarcus. Le jardin de la fondation fournit, outre du terreau, une étonnante variété de plantes vivaces et alpines.
L'Express, 09/05/2005

VS PME pour les aveugles

L'Atelier suisse des aveugles et malvoyants s'installe à Brigue. Il emploiera à la fabrication de brosses une quinzaine de personnes souffrant d'un handicap de la vue. L'atelier est la première filiale suisse de l'Union des ateliers reconnus pour aveugles Schlich, dont le siège est en Allemagne. Ce réseau d'entreprises occupe environ 600 personnes dont 350 non-voyants.
Le Nouvelliste, 31/05/2005

VD Jazz et mobilité réduite

L'association à but caritatif FreeArt Jazz offre aux personnes handicapées un accueil et un accompagnement aux concerts et scènes extérieures de Montreux Jazz Festival (1-16 juillet)
Contact: Daniel Nussbaum, Maligie 111, 1937 Orsières. Tél. 027 783 20 17 / 079 340 46 58. www.freearts.info

TRAVAIL

Marché du travail saturé pour les jeunes

En mai, le taux de chômage en Suisse était toujours de 3,8%. La situation devrait se dégrader cet été avec l'arrivée des jeunes en fin d'études ou d'apprentissage, sur un marché du travail saturé. La Confédération mise sur le soutien financier qu'elle offre aux entreprises qui embauchent des jeunes pour des stages de six mois. L'objectif est d'atteindre 6000 places de stage en 2005, soit le double qu'en 2004.
Le Temps, 10/05/2005

VD Un SeMo agrandi

Le Semestre de motivation (SeMo) de la Broye a inauguré ses locaux agrandis et rénovés. Cette forme d'appui à l'insertion professionnelle est destinée aux jeunes de 15 à 25 ans qui recherchent une filière de formation. Créé en 1999, il a pris son envol: 400 stages par an organisés en entreprise; les jeunes du SeMo ont trouvé un apprentissage dans 95 sociétés de la région. Aujourd'hui, dix employés encadrent une cinquantaine de jeunes. Et ce nombre va augmenter en 2006/2007.
La Liberté, 18/05/2005

GE 15% de bas salaires

Dans la classe des bas salaires genevois, 15% des salariés du secteur privé gagnaient moins de 4000 francs brut en 2002. Ces salaires sont courants dans le domaine des soins corporels, du nettoyage et de l'hôtellerie-restauration. Les travailleurs concernés sont en général des personnes jeunes, sans formation professionnelle, engagées à temps partiel. Les femmes et les étrangers sont surreprésentés.

Tribune de Genève, 03/05/2005

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

Lacunes de l'intégration

Coordonner et clarifier le processus d'intégration entre Confédération, cantons et communes, tel était le but, en mai dernier, de la première Conférence nationale sur l'intégration des étrangers. Près de la moitié des délinquants arrêtés en Suisse sont des étrangers et il y a trois fois plus de migrants au chômage que de Suisses, pour Edouard Gnesa, patron de l'Office fédéral des migrations, qui explique ainsi les difficultés de l'intégration. Le colloque avait pour but de sensibiliser les participants; ce thème doit être considéré comme une tâche politique importante.
Le Temps, 20/05/2005

FR Banc public comble un manque

Banc Public offre un accueil de jour, repas, douche, lessive, coiffure, dans le quartier de Schoenberg à Fribourg. D'abord rattachée à l'association La Tuile, elle est indépendante depuis un an. Sa directrice, Anne-Marie Schmid Kilic, note la progression constante de la fréquentation, environ 20% chaque année. En 2004, 385 personnes sont venues à Banc public, soit 10 000 passages et plus de 7000 repas.
La Liberté, 13/06/2005

FR Vandalisme en recul dans les bus

Le bus objectif-prévention a reçu 5616 jeunes durant l'année scolaire 2003-2004. Transformé en salle de cours, il leur rappelle comment se comporter dans les bus. Imaginé par la régie des transports publics fribourgeois, cette action s'ajoute à d'autres destinées à augmenter son capital-sympathie auprès des jeunes. Avec succès puisque les TPF notent la diminution des actes de vandalisme.
La Liberté, 9/05/2005

FR Limite aux quotas

Un poste à l'Université de Fribourg ne requerrait que des femmes selon le principe des quotas fixes. Candidat, le juriste Tiziano Balmelli a porté l'affaire devant la commission de recours de l'Université, puis

devant le tribunal administratif fribourgeois. C'est finalement le Tribunal fédéral qui a tranché en sa faveur, estimant que la règle des quotas appliquée ici ne repose pas sur une base légale suffisante.
Tribune de Genève, 25/05/2005

FR Chemin de découvertes et de rencontres

L'exposition de sept sculptures interactives, qui avait été présentée au Palais Wilson à Genève, pourra être visitée tous les jours de 9h à 17h. au centre national du mouvement ATD Quart Monde à Treyvaud jusqu'au 17 octobre.

Rens. ATD Quart Monde, 1733 Treyvaud. Tél. 026 413 11 66

GE Marginaux plus nombreux

Noël Constant, le responsable de Carrefour-Rue, estime que les personnes qui ont fréquenté les locaux de l'association ont augmenté de 20% entre 2003 et 2004. Les mécanismes d'exclusion touchent de plus en plus de gens. Les politiques sociales actuelles, orientées sur l'aide d'urgence, ne parviennent plus à donner à chacun les moyens de se prendre en charge. Or, rappelle le responsable, «ce n'est jamais dans l'urgence que l'on trouve de vraies solutions».

Le Courrier, 21/05/2005

GE Le Hameau des chemineaux

Ce même Carrefour-rue, complète son envoi de rapport annuel avec l'annonce d'avoir trouvé un terrain pour réaliser son projet le hameau des chemineaux. Il s'agit d'installer cinq petits wagons de chemin de fer et une roulotte, placés en hexagone, pour accueillir 5 à 10 personnes en processus de réinsertion. Carrefour-rue, 10 rue de la Madeleine, 1204 Genève. Tél. 022 310 22 75

GE Le Bateau Genève cherche des fonds

Le Bateau Genève a besoin d'argent. Un budget de 800 000 francs lui est nécessaire pour maintenir ses activités. Quasi-épave quand il s'est amarré au quai Gustave Ador, en 1974, le Genève a été transformé en lieu d'accueil pour la population marginale de la ville. Elle peut s'y restaurer, se laver, reprendre des forces. Certaines personnes y trouvent un petit emploi temporaire. Le Genève peut aussi être loué pour différents événements privés.

Le Courrier, 07/06/2005

VD Migrants à l'école

Les mamans migrantes peuvent apprendre le français et le fonctionnement de l'école en suivant les cours primaires, parfois dans la classe de leur enfant. Pour la 5e année, les écoles lausannoises proposent un cours de

base aux parents migrants. Ils sont ainsi en mesure de suivre l'évolution de leurs enfants et stimulés dans leur intégration. «Apprendre l'école» est une initiative de Français en jeu, une association bénévole qui dispense des cours de français pour adultes étrangers précarisés.

Le Temps, 13/06/2005

VD Discrimination condamnée

La discrimination raciale à l'embauche constitue une atteinte à la dignité. L'EMS La Gottaz, à Morges avait renoncé à engager une aide-soignante noire pour un poste de veilleuse, en raison de sa couleur de peau. Le Tribunal des prud'hommes de Lausanne le condamne à verser une indemnité de 5000 francs à la plaignante. C'est la première fois qu'une affaire de discrimination à l'embauche est portée devant un tribunal suisse.

La Liberté, 03/06/2005

ETRANGERS

La Suisse critiquée

Selon Amnesty International, la politique d'asile conduite par la Suisse va à l'encontre de la Convention de Genève. Dans son rapport annuel, l'ONG dénonce aussi des violences et des comportements racistes de la part de la police. «Les mécanismes obligeant les agents de la force publique à rendre compte de leurs actes sont insuffisants et ces brutalités sont souvent commises en toute impunité», indique le rapport.

Tribune de Genève, 26/05/2005

Test de tuberculose aboli pour les requérants

Dès janvier 2006, les requérants d'asile de plus de 14 ans ne subiront plus de test de dépistage de la tuberculose en arrivant en Suisse. Jusqu'ici, une quarantaine de cas annuels étaient détectés par ces tests. Le chiffre a été jugé trop peu important pour que le dépistage systématique soit maintenu. La Confédération devrait ainsi économiser environ 2,3 millions de francs par an.

Le Temps, 25/05/2005

VS Les migrants ont des parrains

Comment établir un pont entre les familles migrantes et les différentes institutions auxquelles elles doivent faire appel, l'école par exemple? Le Valais romand a formé 25 parrains culturels bénévoles à ce rôle. Ils donneront les coups de pouce nécessaires à des personnes qui ne connaissent ni les règles ni les habitudes du lieu où elles vont devoir vivre. Si cette expérience pilote s'avère positive, un nouveau groupe de parrains sera formé.

Le Nouvelliste, 14/05/2005

La rédaction

Soins à domicile: une bonne solution?



Soigner à domicile, est-ce la bonne solution? La société en a-t-elle les moyens? Tel était le thème de la table ronde du 2 juin dernier organisée par la Haute école de santé Le Bon Secours. A Genève, la première application de la loi sur l'aide à domicile date de 1993. Pour le porte-parole de Santé suisse, Yves Seydoux, «les soins à domicile, ne représentent pas une solution exclusive», même si rester dans son environnement naturel et affectif est extrêmement positif. «C'est une revendication légitime d'une grande partie de la population» estime Philippe Glatz, membre de la commission santé du Grand Conseil qui rappelle que l'hospitalisation à domicile coûte plus cher qu'à l'hôpital! En

raison notamment de la coordination et du déplacement des soignants. La directrice générale des Centres d'action sociale, Nicole Fichter, a relevé que les soins deviennent de plus en plus lourds et complexes pour les professionnels qui doivent faire preuve de souplesse et d'adaptation. Existe-t-il dès lors des solutions d'avenir?

Les structures de soutien pour les «aidants» sont insuffisantes, de même que les foyers de jour. Il reste également à inventer d'autres formes d'immeubles pour favoriser le maintien à domicile. Ce vaste sujet sera débattu cet automne au niveau fédéral: quel mode de financement pour les soins en EMS, hospitaliers et à domicile. Reste à définir ce que l'on entend précisément par soins, soutien et aide.

F.D.M.

FORMATION



Journée d'étude Aide, relation d'aide et aide sous contrainte, comment nous y retrouver ?

vendredi du 30 septembre 2005
à l'éesp – ch. des Abeilles 14 – Lausanne

Matinée

Accueil et introduction au thème annuel

- Paola Richard de Paolis, directrice de l'éesp et Olivier Grand, éducateur

Evolution de la relation d'aide dans le travail social

- Louis Schorderet, psychosociologue

L'usager, prise en charge ou prise en compte ?

- Saül Karsz, philosophe et sociologue, dirige depuis 1989 le séminaire "Déconstruire le social" (Paris), auteur de Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique, Dunod 2004

Et quand l'aide est sous contrainte, que fait l'intervenant social ?

- Guy Hardy, Assistant social et formateur en approche systémique, auteur de S'il te plaît, ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire, érès, 2001

Après-midi

Ateliers à choix

- Les conférenciers du matin reprennent en sous-groupes les thèmes qu'ils ont développés le matin. Les participants ont la possibilité d'amener des situations emblématiques de leur pratique d'aide.

Synthèse et perspectives de la HES dans l'enseignement de la relation d'aide

- Joseph Coquoz, adjoint de direction de l'éesp, responsable du secteur social dans la HES-SO

Coût de la journée: Fr 80.- par personne (repas non inclus) Inscription nécessaire pour des raisons d'organisation (voir catalogue 2005-2006)

Complétez votre collection de Repère social

- | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Numéro 25 – mars 2001
Entreprises : le service social s'adapte à l'économie | <input type="checkbox"/> Numéro 39 – juillet/août 2002
Social : le poids des images, le choc des photos | <input type="checkbox"/> Numéro 54 – février 2004
Travail social
Comment désamorcer la violence |
| <input type="checkbox"/> Numéro 26 – avril 2001
Migrantes : la médiation nœud de l'insertion | <input type="checkbox"/> Numéro 40 – septembre 2002
Suisse romande : le pari de l'insertion sociale | <input type="checkbox"/> Numéro 55 – mars 2004
Protection de l'enfant
Des mesures brutales mais utiles |
| <input type="checkbox"/> Numéro 27 – mai 2001
Mineurs délinquants plus jeunes et plus violents | <input type="checkbox"/> Numéro 41 – octobre 2002
Crise du logement : le social souffre | <input type="checkbox"/> Numéro 56 – avril 2004
Systèmes qualité et contrats de prestations |
| <input type="checkbox"/> Numéro 28 – juin 2001
Travail social : le hors murs en plein essor | <input type="checkbox"/> Numéro 42 – novembre 2002
Vieillesse : comment aimer la vie jusqu'au bout | <input type="checkbox"/> Numéro 57 – mai 2004
Travail en réseau
Les limites du secret professionnel |
| <input type="checkbox"/> Numéro 29 – juillet/août 2001
L'émergence des retraites actives | <input type="checkbox"/> Numéro 43 – déc./janvier 2003
Récits de vie : un outil de savoir et d'accompagnement | <input type="checkbox"/> Numéro 58 – juin 2004
Sans papiers... mais pas sans droits |
| <input type="checkbox"/> Numéro 30 – septembre 2001
Urgence sociale, mythe ou réalité | <input type="checkbox"/> Numéro 44 – février 2003
Troubles psychiques et société | <input type="checkbox"/> Numéro 59 – juillet/août 2004
Matraquage sexuel
Des mineurs fragilisés |
| <input type="checkbox"/> Numéro 31 – octobre 2001
Parentalité défaillante | <input type="checkbox"/> Numéro 45 – mars 2003
Parcours de migrants | <input type="checkbox"/> Numéro 60 – septembre 2004
Culture et social
Créer donne envie de vivre |
| <input type="checkbox"/> Numéro 32 – novembre 2001
Rôle de l'humour dans le travail social | <input type="checkbox"/> Numéro 46 – avril 2003
Handicap : les enjeux de l'égalité | <input type="checkbox"/> Numéro 61 – octobre 2004
L'aide sociale sous condition |
| <input type="checkbox"/> Numéro 33 – déc./janvier 2002
Solidarité
La dynamique des projets locaux | <input type="checkbox"/> Numéro 47 – mai 2003
Cannabis : dépénaliser est-ce bien raisonnable ? | <input type="checkbox"/> Numéro 62 – novembre 2004
HES – santé-social
Défis et contraintes |
| <input type="checkbox"/> Numéro 34 – février 2002
L'animation socioculturelle trouve ses marques | <input type="checkbox"/> Numéro 48 – juin 2003
Assistants sociaux : les héros sont fatigués | <input type="checkbox"/> Numéro 63 – déc./janvier 2005
Travail social
L'art du bricolage |
| <input type="checkbox"/> Numéro 35 – mars 2002
Petite enfance
Mobilisation générale | <input type="checkbox"/> Numéro 49 – juillet/août 2003
Le social vous mène en bateau | <input type="checkbox"/> Numéro 64 – février 2005
Conflits : la médiation s'impose |
| <input type="checkbox"/> Numéro 36 – avril 2002
Entreprises sociales
victimes de la reprise ? | <input type="checkbox"/> Numéro 50 – septembre 2003
Maîtres socioprofessionnels
La double casquette | <input type="checkbox"/> Numéro 65 – mars/avril 2005
Asile et travail social :
le conflit éthique |
| <input type="checkbox"/> Numéro 37 – mai 2002
Actualités sociales | <input type="checkbox"/> Numéro 51 – octobre 2003
Prison : le rôle ambigu des assistants sociaux | <input type="checkbox"/> Numéro 66 – mai 2005
La résilience :
Succès et limites |
| <input type="checkbox"/> Numéro 38 – juin 2002
Formation des jeunes : comment raccrocher les décrocheurs | <input type="checkbox"/> Numéro 52 – novembre 2003
Racisme au travail
La fin du déni | <input type="checkbox"/> Numéro 67 – juin 2005
Le spectre de l'isolement |
| | <input type="checkbox"/> Numéro 53 – déc./janvier 2004
Adoption : les enfants d'abord | |

Je commande/nous commandons les anciens numéros cochés à Fr. 4.- pièce du No 1 au No 63 Fr. 7.- à partir du No 64 (port compris).

Nom _____ Prénom _____
 Institution _____
 Adresse _____ Npa/Ville _____
 Tél./Fax _____ E-mail _____
 Date _____ Signature _____

Repère social, Service de l'information sociale, Hospice général, 12, Cours de Rive, case postale 3360, 1211 Genève 3. Tél. 022 420 53 00. Fax 022 420 52 99. E-mail : aboRS@ge-ariane.ch

Agenda

Repère social No 68 – juillet/août 2005

RENCONTRES

EN SUISSE

Social

La pratique de la Gestalt dans le travail social

conférence
20 septembre (18h15) – **Genève** (HES-ies)
Rens. HES-Institut d'études sociales,
28, rue Prévost-Martin, 1205 Genève
Tél. 022 320 14 14

Education et pédagogie spécialisées pour tous ?

congrès suisse 2005
26-28 septembre – **Berne**
Rens. Education spécialisée,
25 ch. de Boston, 1004 Lausanne.
Tél. 021 653 68 77.
www.cspssz.ch/cong

Aide, relation d'aide et aide sous contrainte, comment nous y retrouver ?

30 septembre – **Lausanne** (EESP)
Inscr.: Ecole d'études sociales et pédagogiques, EESP, Unité formation continue,
14 ch. des Abeilles, 1010 Lausanne.
Tél. 021 651 03 10.

Quel avenir pour la prévoyance vieillesse en Suisse ?

journée de politique sociale 2005
Rens. Uni de Fribourg. Tél. 026 300 73 47
www.unifr.ch/formcont/news/homeF.php

Soziale Probleme und interprofessionelle Kooperation

20-21 octobre – **Dübendorf**
Inscr. Hochschule für Soziale Arbeit,
Auenstr.4 8600 Dübendorf 1 /
www.hssaz.ch

Forums-actualité CEFOC-HG

Thème à venir. Dates à retenir :
27 octobre, 16 février, 18 mai - **Genève**
Rens. CEFOC, tél. 022 320 39 75. Et HG,
service de l'information sociale.
Tél. 022 420 53 00

Journées de formation sur le désendettement

25-26 octobre – **Lausanne ou Genève**
Inscr. Centre social protestant Genève,
Valérie Branca, c.p. 177, 1211 Genève 8.
Tél. 022 807 07 00

Travail social en temps de désolidarisation sociale

4 novembre – **Berne**

Rens. Cornelia Rumo Wettstein, VeSAD
(assoc. pour la promotion du travail social
comme discipline) – Berne.
Tél. 079 639 20 02

Société

La médiation, un mode spécifique et consensuel de gestion des conflits

27-28 août – **Neuchâtel**
Rens. Tél. 079 506 58 63
www.medialogue.ch

Ville sociale-ville saine : un bilan intermédiaire

congrès (F/D)
20 septembre – **Berne**
Rens. Assoc. suisse de politique sociale,
Mühlenplatz 3, 3000 Berne 13.
Tél. 031 326 19 20

La société malade de la gestion

conférence
25 octobre (18h) – **Genève** (aula hets)
Rens. HES de travail social,
28, rue Prévost-Martin, 1205 Genève.
Tél. 022 322 14 14

Enfance

Université d'été autour des droits de l'enfant

22 août-3 sept. – **Sion**
Rens. Institut internat. des droits
de l'enfant, IUKB, c.p. 4176, 1950 Sion 4.
Tél. 027 205 73 03

Résilience et maltraitance psychologique

29-30 septembre – **La Chaux-de-Fonds**
Rens. Foyer Jeanne-Antide, 121 rue
Jardinière, 2300 La Chaux-de-Fonds.
Tél. 032 913 16 14

Droit à l'éducation : solution à tous les problèmes ou problèmes sans solution ?

séminaire (F/GB)
18-22 octobre – **Sion**
Rens. Institut internat. des Droits de l'enfant,
pa. IUKB, c.p. 4176, 1950 Sion 4.
Tél. 027 205 73 00

Femme / Famille

Jura Familles 2005

- journée de présentation des services, organisations, associations et institutions en relation avec la famille, 24 septembre – **Glovelier** (Halle des fêtes)
- De la violence au conflit, conférence 24 septembre (20h30) – **Glovelier** (restaurant de la Poste)
Rens. Bureau de l'Egalité, Delémont.
Tél. 032 420 79 00
www.jura-ch/ega

Femmes vivant avec le VIH/Sida

rencontre entre paires
tous les derniers jeudis du mois (16-21h) -
Genève
Rens. Groupe sida Genève, 17 rue Pierre-Fatio, 1204 Genève. Tél. 022 700 15 00

Des alternatives efficaces au placement institutionnel. Redonner le pouvoir aux familles

conférence
11 novembre (18h) – **Genève** (aula HETS-ies)
Rens. HES-ies, 28 rue Prévost-Martin,
1205 Genève. Tél. 022 320 14 14

Vieillesse

Le siècle des grands-parents

1^{er} décembre – **Sion** (IUKB)
Rens. Olivier Tamarcaz, Pro Senectute,
23 rue du Simplon, 1800 Vevey.
Tél. 021 925 70 10

Santé

Patrouille des sentiers 2005

six jours de marche dans le Jura
25-30 juillet - **Jura**
Rens. Groupe romand d'accueil et d'action
psychiatrique, GRAAP, 25 rue de la Borde,
1018 Lausanne. Tél. 021 647 16 00

SIDA - Genève

- Accueil hebdomadaire - portes ouvertes : le mercredi (18-22h)
- Information prévention VIH/SIDA 28 juillet, 13 septembre (18h30-20h) – **Genève**
Rens./Inscr. Groupe sida Genève, 17 rue Pierre-Fatio, 1204 Genève.
Tél. 022 700 15 00

Journée de recherche en soins palliatifs (F/D)

28 septembre – **St-Gall** (Hôp. Cantonal)
Inscr. Doris Hoewel, 105 Roschacherstr.,
9006 St-Gall. Tél. 071 243 00 32

Lieux de décès

colloque international
1-2 novembre – **Sion** (IUKB)
Rens. Emmanuel Kabengele, Institut, univ.
Kurt Bösch.
E-mail: emmanuel.kabengele@iukb.ch

Handicap

La terre vue du ciel pour les non-voyants

exposition (Y. Arthus-Bertrand)
jusqu'au 16 octobre – **Genève** (Parc des Bastions)
Rens. www.laterrevueduciel.ch

3^e festival ARTHEMO

art et handicap mental

9-11 septembre – **Morges**

Rens. ASA Handicap mental, 27 av. des Mayennets, 1950 Sion. Tél. 027 322 67 55

Formation – un droit de l'Homme

2^e congrès des sourds

23-25 septembre – **Winterthour et Turbenthal**

Rens. Féd. suisse des sourds, 16 av. de Provence, 1007 Lausanne.
Tél. 021 625 65 55/ télécrit : 56

Polyhandicap & souffrance : vie et espoir

jours francophones

6-7 octobre – **Genève** (Espace Sécheron)

Rens. Fondation Clair-Bois, 1 ch. de Vers, 1228 Plan-les-Ouates Tél. 022 884 38 80

Education des enfants sourds dans un contexte multiculturel

congrès (F/D/GB)

14-16 octobre – **Genève** (ONU)

Rens. Féd. européenne des associations de professeurs de déficients auditifs, FEAPDA : www.feapda-2005.com

Femmes et hommes autistes : vous comprendre ? Une collaboration entre chercheurs et praticiens

11 novembre – lieu à préciser

Rens. ASA-Handicap-mental, 27 av. des Mayennets, 1950 Sion. Tél. 027 322 67 55
www.asa-handicap-mental.ch

Travail

Le dialogue hiérarchique

séminaire

23-24 août – **Nyon**

Rens. Madeleine Laugeri, analyste transactionnelle en entreprise, 50 rte de l'Etraz, 1260 Nyon. Tél. 022 362 07 77
laugeri@lto.ch

Etrangers

2^e symposium sur l'asile

1-2 novembre – **Berne**

Rens. Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) c.p. 8154, 3001 Berne.
Tél. 031 370 75 75

appel à candidates

Election de Miss Handi-Culture 2005 La personne handicapée a-t-elle le droit d'être belle ?

18 novembre – **Genève** (Noga-Hilton)

Rens. assoc. Handi-Culture, p.a Dalila Vionnet, 70 av. du Lignon, 1219 Le Lignon.
Tél. 022 797 51 79

RENCONTRES

A L'ETRANGER

Social

Evaluer l'intervention sociale ?

jours d'étude

10-12 octobre – **Marly-le-Roy** (F)

Rens. Pratiques sociales, 15 bis av. Carnot, F-94230 Cachan. Tél. +33 146 630 631
www.pratiques-sociales.org

Enfance / Jeunesse

Direction petite enfance : entre exi- gences éducatives et économie de marché : quelle médiation ?

assises nationales

17-18 novembre – **Mulhouse**

Programme : L.P.S.E, rue de la Hardt, F-68110 Illzach

www.association.ipse@free.fr

L'engagement. De l'indifférence au surinvestissement, jusqu'où se sentir concerné par la souffrance de l'autre ?

congrès international

24-25 novembre – **Paris** (UNESCO)

Rens. Assoc. Parole d'enfants, 7c Bd. d'Arvoy, B-Liège. Tél. +32 4 223 10 99

Famille

La souffrance encore bien vivante de l'enfant dans l'adulte

jours d'étude

13-14 octobre – **Liège**

Inscr. Parole d'enfants, 7c bd d'Arvoy, B-4000 Liège. Tél. +32 4 223 10 99

Intervenir dans les situations d'abus sexuels intrafamiliaux

21-23 novembre – **Liège** (B)

Rens. Assoc. Parole d'enfants.
Tél. +32 4 223 10 99

www.parole.be

Vieillesse

Aging with dignity

congrès international de psychogériatrie

20-24 septembre – **Stockholm**

Rens. www.ipa-online.org

Perspectives des personnes âgées dans l'Europe

XVIII^e congrès international de l'EURAG

30 sept.-1^{er} oct. – **Ljubljana** (Slovénie)

Rens. EURAG, Féd. européenne des personnes âgées. Wielandgasse 9, A-8010 Graz. Tél. +43 316 814 608

Santé

La grammaire des émotions

séminaire (I. Filliozat)

28-30 septembre - **Paris**

Inscr. Parole d'Enfants, 7c bd d'Arvoy, B-4000 Liège. Tél. +32 4 223 10 99

Addictions. Formation à l'éthique

XXII^e journées AMSP

30 sept.- 1 oct. – **Sochaux/Montbéliard**

Rens. Assoc. médico-sociale protestante francophone, AMSP, Paris.

Tél. +33 144 74 94 74 . Ou : Entraide protes- tante, 47 rue de Clichy, F-75009 Paris.

L'agression sexuelle.

Coopérer au-delà des frontières

4-7 octobre - **Montréal**

Rens. Institut Pinel, Montréal.

www.cifas2005.ca

L'urgence et la mort

jours scientifiques du SAMU France

5-7 octobre – **Lille**

Rens. www.samu-de-france.com

Perversions. Aux frontières du trauma

XI^e carrefour toulousain

7-8 octobre – **Toulouse**

Inscr. Carrefours & Médiations, La Source, 26 ch. du Bessayré, F-31240 Saint-Jean.

Tél. +33 561 74 23 74

Handicap

Questions de passages

46^e jours d'étude GERSE

28-29 octobre – **Echirolles** (F)

Rens. Institut de formation des tra- vailleurs sociaux, 3 av. Victor Hugo, F-38432 Echirolles cedex.

Tél. +33 476 09 98 57

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 69 – septembre : 27 juillet

No 70 – octobre : 9 septembre

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact : Hélène Assimacopoulos,

Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

Retrouvez l'agenda et ses compléments sur www.reperesocial.ch